

Mars 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

CONFERENCE

Trente-quatrième session

Rome, 17-24 novembre 2007

Rapport soumis par le Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2006

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Décision 2007/EB.1/2 adoptée par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial à sa première session ordinaire de 2007 (19-22 février)

Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour 2006

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour 2006 (WFP/EB.1/2007/4). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil a demandé que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en même temps que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil en 2006 et la présente décision.

20 février 2007

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19-21 février 2007

RAPPORTS ANNUELS

Point 4 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2007/4

15 janvier 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU CONSEIL DE LA FAO POUR 2006

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, PDE: M. A. Jury tél.: 066513-2601

Chargée des relations extérieures, PDE: Mme K. Gola tél.: 066513-2375

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RESUME

Étant donné l'intérêt croissant porté à la réforme des Nations Unies aux échelons intergouvernemental et interorganisations, le présent rapport est axé sur les progrès de la mise en œuvre des mesures de réforme au sein du Programme alimentaire mondial et sur les difficultés auxquelles se heurte le PAM à cet égard.

En 2006, les principales activités menées par le PAM dans le domaine de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interorganisations ont été les suivantes:

i) Le PAM a été désigné organisme chef de file pour le groupe des services logistiques humanitaires et organisme co-chef de file pour le groupe des télécommunications en cas de crise. Dans le cadre du système d'action groupée, il a été entrepris un examen des principes régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes membres du Comité permanent interorganisations qui fournissent des services logistiques afin d'en améliorer l'efficacité et la clarté.

ii) Le PAM a été l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources dans le cadre de la procédure d'appels communs en 2006, représentant 42 pour cent du total des besoins. Au 30 novembre 2006, les ressources reçues par le PAM à la suite de ces appels avaient permis de couvrir 88 pour cent des besoins.

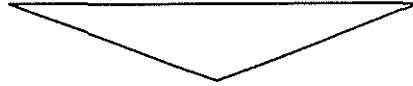
iii) Le PAM a participé plus activement à la réalisation de programmes conjoints concernant le VIH/sida, l'éducation, les objectifs du Millénaire pour le développement, la nutrition, la gestion des catastrophes et l'environnement, menés dans 27 pays.

iv) Grâce à la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, la sécurité alimentaire, la réduction de la faim, le développement rural et le développement social, ainsi que les filets de sécurité, ont été inclus parmi les thèmes du plan d'action élaboré par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le présent rapport a été établi conformément à la procédure de simplification des rapports soumis au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F). Il est structuré selon la présentation standard des rapports annuels au Conseil économique et social des fonds et programmes des Nations Unies et met l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 2004 au sujet de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Sa structure tient compte également des observations formulées par le Conseil lorsque celui-ci a examiné le Rapport annuel de 2005 ainsi que des consultations qui ont eu lieu avec le Bureau en septembre 2006. Comme, pour des impératifs de date, le présent rapport doit être soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2007, il n'a pas été possible d'y inclure les informations statistiques complètes sur l'ensemble de l'année civile 2006. Les statistiques sur les activités entreprises en partenariat figurant dans le présent document se réfèrent à 2005, les données pour 2006 n'étant pas encore disponibles. Des données statistiques complètes seront incluses dans le Rapport annuel sur les résultats de 2006, qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle.



PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve le Rapport annuel au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour 2006 (WFP/EB.1/2007/4). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil demande que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en même temps, que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil en 2006 et la présente décision.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.1/2007/16) publié à la fin de la session du Conseil.



STRUCTURES ET MECANISMES

Comité permanent interorganisations

1. Le Comité permanent interorganisations a continué d'améliorer l'intervention humanitaire en mettant en place et en affinant le système d'action groupée. Le PAM a guidé la mise en œuvre de ce système en mettant l'accent sur les résultats. Le rôle joué par le PAM en sa qualité d'organisme chef de file du groupe des services logistiques et d'organisme co-chef de file du groupe des télécommunications en période de crise a continué d'être renforcé. Le PAM et ses partenaires du Comité permanent interorganisations ont passé en revue les principes régissant les relations entre les organismes membres du Comité qui fournissent des services logistiques afin d'en améliorer l'efficacité. Le PAM a contribué aux activités d'autres groupes, en particulier ceux chargés de la nutrition, de la protection, de la santé et du relèvement rapide. Le PAM assume également la responsabilité de la mise au point d'un ensemble de méthodes d'évaluation rapide de la nutrition.

Comité exécutif pour les affaires humanitaires

2. Le PAM a appelé l'attention, par l'entremise du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, sur la situation de ceux de ses fonctionnaires qui travaillent dans des environnements dangereux et difficiles. En collaboration avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur la transition et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), le PAM a contribué à amener les organismes de développement et les organismes humanitaires des Nations Unies à conjuguer leurs efforts en vue d'élaborer une approche commune pour les politiques et programmes à mettre en œuvre pendant la phase de transition postérieure à un conflit.

Procédure d'appels communs

3. En 2006, le PAM a été l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources dans le cadre de cette procédure, avec 42 pour cent du total. Au 30 novembre 2006, les contributions reçues par le PAM à la suite de ses appels avaient permis de couvrir 88 pour cent des besoins.
4. Dans le contexte de la mise en œuvre au plan interorganisations des cadres d'analyse des besoins, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont dirigé l'élaboration des cadres d'analyse des besoins en matière de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en Somalie et dans le territoire palestinien occupé. Les groupes de travail sur la sécurité alimentaire dirigés par le PAM et la FAO ont analysé les besoins et les priorités et ont ainsi posé les bases d'une analyse de la sécurité alimentaire par le Plan d'action humanitaire commun.

Groupe des Nations Unies pour le développement

5. En 2006, le PAM a présidé le Groupe chargé des programmes et a guidé les groupes de travail chargés d'étudier: i) les stratégies nationales de développement élaborées sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); ii) l'efficacité de l'aide; et iii) la politique en matière de programmation. Pour la première fois, les directeurs régionaux membres du Comité exécutif du GNUM ont été consultés quant à l'appui que le Groupe



chargé des programmes pourrait le plus efficacement apporter aux structures régionales et nationales.

6. Le Groupe chargé des programmes a élaboré un plan d'action en vue d'assurer la réalisation des objectifs approuvés lors du Sommet mondial de 2005 sur la base d'un cadre opérationnel élaboré à la lumière des OMD, ce qui permettrait d'élargir les efforts déployés au niveau des pays et de les aligner sur les priorités nationales et les stratégies de développement. Les organismes membres du GNUM ont approuvé ce plan d'action, qui constitue actuellement un cadre de référence pour évaluer la réalisation des OMD.
7. Les institutions ayant leur siège à Rome ont fait en sorte que la sécurité alimentaire et la réduction de la faim, le développement rural et le développement social et les filets de sécurité soient au nombre des domaines d'activité visés par le plan d'action. Le PAM a encouragé les bureaux de pays à se référer au plan d'action lors des discussions au sein des équipes de pays des Nations Unies — particulièrement dans le contexte de l'élaboration des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) — ainsi qu'à promouvoir, lorsqu'il y aura lieu, des actions dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'éducation, y compris au moyen d'interventions reposant sur l'aide alimentaire du PAM.

FINANCEMENT ET RESSOURCES

8. Les efforts de mobilisation de fonds déployés par le PAM ont permis d'obtenir un financement accru et stable des principaux donateurs et d'attirer de nouveaux donateurs — y compris des entreprises privées et des particuliers — et ont encouragé des donateurs occasionnels à devenir des donateurs habituels. La stratégie suivie par le PAM en la matière a pour but d'accroître l'impact des contributions grâce à une flexibilité et à une prévisibilité accrues, ce qui suppose une augmentation de la proportion représentée par les contributions multilatérales, un accroissement des contributions en espèces, des dispositifs de jumelage et moins de restrictions.
9. Au 30 novembre 2006, les contributions versées au PAM se montaient à 2,4 milliards de dollars É.-U., chiffre se décomposant comme suit: 80 pour cent pour les opérations d'urgence et les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR); 9 pour cent pour les projets de développement; et le reste pour les opérations spéciales et d'autres opérations, y compris le Compte d'intervention immédiate (CII). Les contributions multilatérales ont représenté environ 10 pour cent de ces fonds et les contributions multilatérales à emploi spécifique 90 pour cent; 82 donateurs du secteur public ont contribué aux opérations du PAM, y compris 10 nouveaux donateurs dont les contributions ont atteint au total 97 millions de dollars.
10. Le PAM a pu compter en outre sur un soutien du secteur privé, dont 47 millions de dollars de contributions avaient été confirmés au 30 novembre 2006. Le PAM travaille à l'élaboration d'une stratégie novatrice visant à regrouper et à institutionnaliser ses activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, notamment en cherchant à mobiliser des fonds parmi une gamme diversifiée de sociétés, de particuliers, de fondations et d'organisations à assise communautaire.



Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

11. Les nouveaux mécanismes de financement centralisé des opérations humanitaires sont, de toutes les réformes introduites jusqu'à présent dans le système des Nations Unies, celles qui ont eu l'impact le plus marqué sur les opérations du PAM. Au mois de novembre 2006, l'Organisation des Nations Unies, y compris le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) et les fonds humanitaires communs, était le troisième donateur du PAM, avec 126,5 millions de dollars de contributions, contre 7 millions de dollars en 2005.
12. Le CERF et le mécanisme de financement interne du PAM en cas d'intervention rapide, le CII, fonctionnent de manière complémentaire pour renforcer la capacité du PAM à intervenir sans attendre face aux situations d'urgence. Le CII s'ajoute au CERF, dont les allocations sont plafonnées à 30 millions de dollars par crise pour toutes les institutions des Nations Unies. Il permet de réduire les délais d'attente, car les fonds peuvent être mobilisés en 24 heures, tandis que le processus d'approbation du CERF est plus long. Au 30 novembre 2006, le montant des contributions du CERF au PAM s'élevait à 67 millions.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Harmonisation des programmes

13. En 2006, les membres du Comité exécutif et le PAM se sont attachés à améliorer la programmation par pays en l'orientant davantage vers les résultats et en établissant un lien entre la planification et la réalisation des OMD. Un programme de pays commun et un plan d'action du programme de pays ont été établis à titre expérimental pour le Cap-Vert et la collaboration ainsi instaurée a donné des résultats correspondant aux objectifs nationaux de développement. Les lignes directrices concernant l'élaboration des bilans communs de pays et des PNUAD ont été actualisées à la lumière des procédures de programmation conjointe qui mettent l'accent sur la planification nationale, le renforcement des capacités et les cadres interinstitutions de prévention des catastrophes et de redressement après les conflits.
14. Le PAM a l'intention d'intensifier sa participation à l'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, le PAM diffuse des informations au sujet des populations menacées par l'insécurité alimentaire, contribuant ainsi à faire en sorte que la sécurité alimentaire continue de recevoir une priorité élevée. Grâce à l'action menée conjointement par la FAO et le PAM, la sécurité alimentaire a été incorporée au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaboré au Mali.

Programmes conjoints

15. Le PAM a participé à 46 programmes conjoints entrepris dans 27 pays dans divers secteurs, dont deux programmes conjoints de lutte contre le VIH/sida au Lesotho. Le premier de ces programmes, entrepris en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la FAO, tend à autonomiser les personnes qui vivent avec le VIH/sida en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. Le second, entrepris avec la FAO et l'UNICEF, vise à améliorer la situation nutritionnelle des enfants qui vivent avec le VIH/sida. Au Malawi, le PAM a été désigné institution chef de file pour la coordination



- des activités visant à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition des personnes affectées par le VIH/sida entreprises en partenariat par la FAO, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au Rwanda, le PAM, l'UNICEF et le PNUD appuient des activités ayant pour but de renforcer l'autonomie des personnes affectées par le VIH, y compris grâce à la coproduction d'un programme hebdomadaire de radio sur la nutrition et le VIH diffusé avec l'aide du Gouvernement et des stations locales de radio. Ce programme, qui doit être diffusé dans la langue locale, le Kinyarwanda, sera entendu dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.
16. En collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, le PAM a entrepris l'Initiative pour la santé à l'école en Afghanistan, dont doivent bénéficier 1,5 million d'élèves. Le PAM joue également le rôle d'institution chef de file pour la campagne nationale de déparasitage menée à l'intention de 6 millions d'élèves, dont la responsabilité doit prochainement être confiée aux autorités nationales dans le cadre des efforts de renforcement des capacités locales. Le PAM dirige également la campagne de déparasitage menée en Haïti avec la collaboration de l'OMS et de l'UNICEF.
 17. Par ailleurs, le PAM s'emploie à promouvoir l'éducation des filles au Cameroun, en collaboration avec l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'OMS; au Pakistan, en collaboration avec l'UNICEF et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); et en Égypte, avec l'OIT, le PNUD, l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Au Burkina Faso, le PAM, l'UNICEF, le PNUD et la FAO ont mis au point un programme d'éducation des filles et fournissent un ensemble intégré de services essentiels à l'école, surtout destiné aux filles.
 18. Au Bhoutan, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, le programme de Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'UNICEF ont entrepris de mettre en place le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine afin de lutter contre la faim et la pauvreté, d'accroître les taux de scolarisation et de réduire les taux d'analphabétisme, de chômage et de mortalité infantile, juvénile et maternelle ainsi que la prévalence du VIH/sida. Le PAM contribue à ces efforts à travers des programmes Vivres au profit de l'éducation.
 19. En Bolivie, le PAM s'emploie, dans le cadre de sa participation à la campagne "Contigo Avanzar" (Avancer avec toi), à mener une action de plaidoyer en faveur des OMD et à diffuser des informations à ce sujet en collaboration avec la FAO, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF. Il a été élaboré à propos de chaque OMD des compositions musicales et d'autres médias audiovisuels, et organisé des ateliers d'information dans les divers départements du pays.
 20. En République-Unie de Tanzanie, le PAM, l'UNICEF, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la FAO mettent en œuvre un programme pilote appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Ce projet, qui est axé sur les régions du nord-ouest de la Tanzanie qui ont accueilli des réfugiés, vise à améliorer la sécurité alimentaire et environnementale, à réduire le commerce des armes légères et à renforcer les capacités des régions d'accueil en matière d'analyse de la vulnérabilité. Ce programme, qui vise à faciliter la transition, est dirigé par le PAM et le HCR, le PAM jouant le rôle d'institution chef de file pour les questions liées aux secours humanitaires et aux transports.



21. Au Pérou, le PAM, le PNUD, la FAO, l'UNICEF et l'OMS collaborent pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles. Les activités menées sous la direction du PAM tendent notamment à améliorer la situation nutritionnelle et l'état de santé des communautés locales afin de réduire leur vulnérabilité.
22. Le PAM, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO, l'UNOPS, le PNUD, UNIFEM, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le HCR, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Centre de lutte antimines des Nations Unies en Afghanistan et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coopèrent à la mise en œuvre de l'Initiative verte pour l'Afghanistan, qui est axée sur l'environnement.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

23. Le PAM participe aux activités entreprises pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris au Cambodge, au Mozambique, au Nicaragua, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Il a élaboré des lignes directrices à l'intention des bureaux de pays qui participent aux processus d'harmonisation et d'alignement. En décembre 2006, le PAM et les autres fonds et programmes membres du Comité exécutif du GNUD ont signé un plan d'action de programme de pays pour la stratégie conjointe d'aide à la Tanzanie. La préférence manifestée par le Gouvernement tanzanien pour un soutien budgétaire de caractère général, toutefois, complique l'exécution de ce programme pour un grand nombre de partenaires du développement, y compris les institutions des Nations Unies. L'environnement de l'aide en Tanzanie évolue rapidement, et le PAM doit adopter des méthodes de gestion et des approches sectorielles.

Système de coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire

24. En 2006, le PAM a intensifié sa participation à l'examen des questions liées au système de coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire. Il a été entrepris d'introduire un nouveau cadre d'obligation redditionnelle dans le contexte du système de coordonnateurs résidents afin de renforcer la participation des directeurs régionaux, qui seront chargés de superviser et d'appuyer les réformes du système des Nations Unies menées au niveau des pays sous l'encouragement des équipes de pays des Nations Unies. Les directeurs régionaux prépareront des appréciations d'ensemble des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies sur la base des évaluations portées par les représentants au sujet de ces dernières. Les directeurs régionaux et les directeurs de pays du PAM ont mis en place à titre pilote un mécanisme d'information en retour à l'utilisation duquel ont été formés les administrateurs régionaux des ressources humaines du PAM.
25. Le PAM cherche à attirer et à fidéliser des personnes hautement qualifiées en qualité de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs de l'action humanitaire ainsi qu'à renforcer leur impact sur les activités du système des Nations Unies au niveau des pays. Afin d'accroître le nombre de fonctionnaires du PAM figurant sur le fichier de candidats à des postes de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs de l'action humanitaire, six agents du PAM ont été détachés en 2006 au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Quatre fonctionnaires du PAM sont actuellement coordonnateurs résidents, notamment au Soudan, où l'intéressé est également Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.



26. Le PAM a aidé à améliorer la formation et la sélection des coordonnateurs de l'action humanitaire. Trois directeurs de pays du PAM figurent actuellement sur le fichier établi en 2006 pour pouvoir sélectionner rapidement les candidats qualifiés à de tels postes.

Bureaux conjoints

27. Le PAM et les autres institutions membres du Comité exécutif ont lancé à titre pilote une initiative de bureau conjoint au Cap-Vert en janvier 2006. Un programme de pays conjoint a été approuvé par les Conseils d'administration des quatre institutions. Le Conseil d'administration du PAM a relevé en outre qu'un projet de développement qu'il avait déjà approuvé avait été intégré au programme de pays conjoint. Le Coordonnateur résident a été désigné représentant des institutions membres du Comité exécutif, et le PNUD organisme chargé de fournir les services d'appui nécessaires à la mise en œuvre du modèle de bureau conjoint. Les processus opérationnels du PNUD, fondés sur le système de planification *Atlas Enterprise Resource*, ont par conséquent été suivis. Les engagements des fonctionnaires qui travaillaient pour les quatre institutions intéressées ont été résiliés et de nouveaux engagements ont été offerts aux fonctionnaires sélectionnés pour le bureau conjoint à la suite d'un processus de recrutement ouvert. Le bureau conjoint est devenu pleinement opérationnel à compter du 1er avril 2006. Une équipe interinstitutions a désigné un cadre du PAM en qualité de représentant adjoint chargé des aspects du travail du bureau conjoint relatifs aux programmes. L'intéressée a pris son poste en septembre 2006.
28. En 2006, le PAM a présidé le groupe de travail du GNUD chargé des bureaux conjoints. Ce groupe sera notamment appelé à appuyer la création de nouveaux bureaux conjoints en 2007, qui ne suivront pas nécessairement le modèle du Cap-Vert. Avec l'appui du groupe de travail, le GNUD doit procéder pendant le premier trimestre de 2007 à l'examen interne de la mise en œuvre du projet de bureau conjoint au Cap-Vert. Le PAM aide le GNUD à établir de nouveaux bureaux conjoints modèles en consultation avec son entreprise associée, le Boston Consulting Group.
29. Le PAM et le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies désigné par le Secrétaire général considèrent que le principal objectif des bureaux conjoints devrait être d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la programmation par pays au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Il existe en effet le risque que les bureaux conjoints mettent un accent trop marqué sur la coordination administrative et n'accordent pas assez d'attention à l'impact de la programmation.

Locaux communs

30. En août 2006, le PAM est devenu président du Groupe de travail sur les locaux communs. Le PAM a évalué les possibilités d'établir des locaux communs et des Maisons des Nations Unies et a financé des projets à cette fin lorsque des locaux communs présentaient des avantages sur les plans financier et opérationnel dans les domaines de la sûreté et de la sécurité pour les bureaux de pays. Le PAM a, en ayant recours aux ressources disponibles pour 2006 aux fins de l'introduction des mesures de réforme de l'Organisation des Nations Unies, géré la conception et la construction de la Maison des Nations Unies au Bhoutan, a révisé une évaluation de la résistance sismique de la Maison des Nations Unies en Arménie et a aidé un groupe de travail à évaluer 21 projets de Maisons ou de locaux communs des Nations Unies.



Centre logistique commun des Nations Unies

31. Le PAM est responsable de la gestion administrative et financière du Centre logistique commun des Nations Unies (UNJLC). En 2006, le Comité permanent interorganisations est convenu que l'UNJLC serait l'un des mécanismes utilisés dans le contexte des activités groupées relatives à la logistique dirigées par le PAM, les modalités précises de fonctionnement de ce mécanisme devraient être définies et approuvées par le Comité permanent interorganisations en 2007. En 2006, il a été fait appel à l'UNJLC pour l'opération de secours mise sur pied à la suite du séisme au Pakistan afin de fournir des services de coordination de la logistique et des services de gestion de l'information à l'ensemble des services de secours humanitaires; cette opération a pris fin en août. En juillet 2006, l'UNJLC a déployé du personnel au Liban pour fournir des services d'appui à l'équipe chargée des activités logistiques groupées, au service logistique du PAM et au reste des organismes d'aide humanitaire en leur apportant des services d'information sur la logistique et des services de cartographie, en les aidant à établir les rapports requis et en assurant le suivi des articles non alimentaires; cette opération a pris fin en octobre. L'UNJLC a fourni une assistance au Coordonnateur de l'action humanitaire et à l'équipe chargée des activités logistiques groupées en République démocratique du Congo et a continué de coordonner et de gérer le suivi des articles non alimentaires au Darfour.
32. Une des principales difficultés rencontrées a été la diminution de l'appui apporté par les donateurs au service central de Rome, qui met en route et appuie les opérations sur le terrain. La diminution de l'appui fourni à l'UNJLC l'empêche d'intervenir efficacement en déployant rapidement du personnel.

Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

33. En 2006, les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont fourni une assistance pour faire face à des situations d'urgence de grande envergure au Pakistan et au Liban ainsi que des services communs en République centrafricaine et à Sri Lanka et ont poursuivi leurs opérations en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest, en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie, au Soudan et au Tchad. Dans le cadre d'un projet spécial de grande envergure entrepris en République démocratique du Congo, les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont assuré le transport par avion des militaires démobilisés pour le compte de la Banque mondiale et de la Commission nationale de la démobilisation et réinsertion.
34. Au 30 novembre 2006, les 64 avions et hélicoptères lourds affrétés par le PAM et les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies avaient transporté 359 000 passagers et 29 600 tonnes de fret pour appuyer les opérations de secours menées par les organismes des Nations Unies et plus de 200 organisations non gouvernementales (ONG). La très nette amélioration des possibilités d'accès par la route aux bénéficiaires dans le sud du Soudan a considérablement réduit le volume du fret transporté par avion.
35. Les structures de gestion des services aériens ont été renforcées à la suite des recommandations formulées dans le récent rapport d'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

36. En 2005, le PAM a collaboré avec 13 institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'OIM et l'OIT à la réalisation de 230 projets entrepris dans 80 pays. Des données statistiques concernant les partenariats établis en 2006 figureront dans le Rapport annuel sur les résultats qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2007.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

37. L'UNICEF, avec lequel le PAM a collaboré pour réaliser 138 projets dans 68 pays en 2005, est demeuré le principal partenaire du Programme, principalement pour les activités menées dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de l'assistance technique.

38. En Ouganda, le PAM et l'UNICEF ont entrepris le projet conjoint d'amélioration de la nutrition dans les districts affectés par le conflit, qui vise à améliorer la situation nutritionnelle des mères et des enfants, et ont établi un partenariat mondial en matière de renforcement des capacités. Le PAM et l'UNICEF ont exécuté au Bhoutan un projet d'amélioration de la nutrition dans le contexte de l'enquête en grappes à indicateurs multiples et ont élaboré une stratégie et un plan d'action du double enrichissement du sel. Au Pakistan, l'UNICEF et le PAM ont entrepris un projet conjoint d'amélioration de la santé maternelle et infantile dans le cadre duquel le PAM distribue des aliments enrichis pour encourager un comportement positif sur le plan de la santé parmi les bénéficiaires et accroître la fréquentation des dispensaires communs par les groupes cibles.

39. Conformément au Mémoire d'accord qu'ils ont conclu en 2005, le PAM et l'UNICEF coopèrent pour éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants et pour réaliser la deuxième cible du premier OMD, qui consiste à réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. L'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants est un partenariat mondial qui tend à améliorer la cohérence des efforts déployés dans ce domaine aux échelons mondial et national. Les institutions des Nations Unies associées au PAM pour la mise en œuvre de l'Initiative sont notamment l'UNICEF, la Banque mondiale, le HCR, le PNUD, la FAO et l'UNFPA.

40. En Afrique de l'Ouest, le PAM et l'UNICEF ont entrepris de mettre en œuvre une stratégie conjointe d'amélioration de la nutrition, surtout au moyen de programmes de santé maternelle et infantile. Il a été établi des programmes de plaidoyer conjoints auprès des donateurs dans le contexte desquels le PAM et l'UNICEF — dans leurs discussions avec la Banque mondiale — s'emploient à faire en sorte que la priorité soit accordée à l'élaboration d'une stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans le contexte d'une initiative semblable concernant cette fois l'éducation, le PAM et l'UNICEF s'attachent à promouvoir l'éducation de base dans le contexte de l'Alliance pour le Sahel.

41. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les participants à la réunion stratégique régionale organisée en mai 2006 dans le contexte du partenariat entre l'UNICEF et le PAM ont souligné l'importance de ce partenariat pour l'élimination de la faim chez les enfants. Le PAM et ses partenaires ont eu un impact sur la formulation des politiques gouvernementales et ont réussi à faire en sorte qu'une priorité élevée soit accordée à l'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants. Au Pérou, l'UNICEF, la Banque mondiale, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'OMS, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), les ONG et le secteur public ont



collaboré au lancement d'une initiative nationale de lutte contre la malnutrition chronique, question à laquelle le Gouvernement a décidé d'accorder la priorité. Le PAM et l'UNICEF s'emploient à promouvoir la coopération Sud-Sud; en outre, le PAM, l'UNICEF, l'OPS/OMS et leurs autres partenaires ont lancé une initiative régionale de gestion des savoirs à l'intention des décideurs afin de renforcer les politiques nationales d'élimination de la dénutrition chez les enfants.

42. Dans le territoire palestinien occupé, le PAM et l'UNICEF, dans le cadre d'un projet conjoint, livre de l'iodure de potassium aux producteurs de sel afin d'accroître le pourcentage du sel iodé consommé, et des rations de sel iodé sont incorporées aux rations du PAM. Au Timor-Leste, le PAM et l'UNICEF ont recruté conjointement un spécialiste de la nutrition pour qu'il formule des recommandations touchant les mesures qui pourraient être adoptées pour renforcer leur programmation conjointe. Au Cambodge, la collaboration avec l'UNICEF, qui visait initialement 73 écoles, a maintenant été élargie à 654 écoles "amies des enfants".
43. L'"enveloppe de services essentiels" composée de 12 interventions conçues dans le contexte scolaire a été mise au point avec l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires sur la base du programme FRESH (Concentrer les ressources sur l'amélioration de la santé à l'école). Il s'agit de fournir des services complémentaires de nutrition, de santé et d'éducation de base dans toutes les écoles appuyées par le PAM afin d'améliorer l'état de santé et la situation nutritionnelle des élèves. Le PAM et l'UNICEF ont établi des partenariats dans 38 pays, surtout en Afghanistan et au Pakistan, où les campagnes de déparasitage ont couvert plus de 11 millions d'enfants. Un projet tendant à distribuer 13 millions de comprimés de déparasitage supplémentaires devrait être approuvé prochainement pour l'Afghanistan, l'Angola, le Bangladesh, le Cameroun, l'Équateur, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

44. En 2005, la FAO a été, par ordre d'importance, le deuxième partenaire du PAM et a coopéré avec celui-ci à l'exécution dans 53 pays de 87 projets concernant principalement la promotion de la production agricole, les activités Vivres au profit de l'éducation et les évaluations conjointes.
45. Dans le contexte du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique appuyé par le PAM, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a lancé le programme d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires qui tend à établir un lien entre l'alimentation scolaire et le développement agricole en encourageant l'expansion des marchés locaux grâce à l'achat de produits alimentaires provenant d'exploitations familiales.
46. Au Ghana, ce programme d'alimentation scolaire a été intégré au programme de pays du PAM; les Gouvernements du Ghana et des Pays-Bas, le PAM et les milieux d'affaires, ces derniers sous le patronage de l'Université de Berkeley, ont utilisé des produits alimentaires achetés localement pour appuyer le programme national d'alimentation scolaire. Le PAM et le programme ont conclu un Mémorandum d'accord aux termes duquel ils se sont engagés à promouvoir un ciblage conjoint et une stratégie rationnelle de retrait progressif de leur assistance ainsi que l'harmonisation de leurs efforts, de leurs stratégies et de leurs mécanismes de suivi.



47. Les missions conjointes d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire de la FAO et du PAM sont extrêmement utiles pour la préparation des interventions humanitaires visant à renforcer la sécurité alimentaire. Fin septembre 2006, cinq évaluations conjointes de ce type avaient été réalisées en Angola, au Burundi, au Cameroun et au Libéria, et d'autres missions sont prévues pour le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Mauritanie et le Soudan.
48. À la suite d'une consultation technique qui a été organisée en décembre 2005 sur diverses questions, telles que la relation entre les déficits vivriers des pays et les besoins alimentaires des ménages ainsi que les moyens d'améliorer les estimations des importations commerciales, le PAM et la FAO ont entrepris de réviser les lignes directrices qui président à la réalisation de leurs missions conjointes d'évaluation.
49. Il faudrait parvenir à mettre au point un système standard de classification de la sécurité alimentaire qui permette de regrouper les données transversales et de faciliter les comparaisons des besoins humanitaires entre les divers pays. En Somalie, le PAM et la FAO utilisent le Système intégré de classification par phases élaboré par le Service d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO. Ce système est également appliqué à titre pilote en Côte d'Ivoire, dans le territoire palestinien occupé et en Somalie dans le contexte du processus d'appels communs et des cadres d'analyse des besoins. Le PAM a l'intention d'étendre ce projet pilote à d'autres pays avant de s'attacher avec la FAO à réviser les lignes directrices concernant le Système intégré de classification par phases.
50. Le PAM et la FAO ont continué d'appliquer leur approche parallèle dans le cadre de l'école pratique d'agriculture et de vie pour jeunes agriculteurs mené au Mozambique, en Namibie, au Swaziland et en Zambie.
51. En septembre 2006, le PAM et la FAO ont signé un Mémoire d'accord de portée locale afin de consolider la paix aux Philippines et d'améliorer la sécurité alimentaire parmi les agriculteurs affectés par le conflit dans le cadre du premier projet conjoint Vives contre travail (VCT) de Mindanao, qui a pour but d'accroître la productivité agricole et d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs pauvres touchés par le conflit et les déplacements de populations.
52. Le Coordonnateur des secours d'urgence et Envoyé spécial pour la corne de l'Afrique a prié la FAO et le PAM d'entreprendre un processus régional de consultation afin d'aider à résoudre les problèmes que soulève la sécurité alimentaire à long terme dans la région et d'atténuer les effets des sécheresses qui ne manqueront certainement pas de sévir à l'avenir dans la corne de l'Afrique.

Fonds international de développement agricole

53. En 2005, le PAM et le FIDA ont coopéré, dans huit pays, à la mise en œuvre de neuf projets concernant principalement la production agricole, la mise en valeur des terres et des ressources hydriques, le développement du réseau routier et le redressement après les catastrophes. Le PAM a fourni une aide alimentaire aux communautés bénéficiant des programmes de microcrédit du FIDA afin d'améliorer l'infrastructure ou de renforcer les compétences des collectivités locales grâce à des activités génératrices de revenus.
54. En 2001, le PAM et le FIDA ont œuvré ensemble pour réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire. Le PAM héberge le service qui représente le FIDA sur le terrain en Inde. Les avantages de cette collaboration sont notamment l'amélioration de la conception des projets et des rapports coût-efficacité et la réalisation d'une action conjointe de sensibilisation. En conjuguant leur aide alimentaire et leurs ressources en espèces, les deux institutions ont réussi à créer des moyens de subsistance durables pour 600 000 membres des populations tribales les plus touchées par l'insécurité alimentaire.



55. Au Mali, le PAM, le FIDA et le Gouvernement ont signé un Mémorandum d'accord tendant à promouvoir le développement rural grâce à la création d'avoins. En République-Unie de Tanzanie, le PAM est associé au FIDA depuis 1999 et appuie le Programme de développement participatif des réseaux d'irrigation entrepris par le Gouvernement; les activités Vives pour la création d'actifs réalisées par le PAM ont débouché sur la construction ou la réfection de 328 kilomètres de routes d'accès et l'excavation de 461 kilomètres de canaux. Les interventions conjointes du PAM, du FIDA et du Gouvernement ont permis de créer 36 réseaux d'irrigation des cultures de paddy.

Coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome

56. Un groupe de travail de haut niveau des institutions ayant leur siège à Rome s'est réuni pour la première fois en août 2006 pour examiner comment leurs activités conjointes pourraient être rationalisées. Le groupe de travail a recommandé que la collaboration entre les trois institutions soit intensifiée, entre autres, dans des domaines comme l'intégration de la sécurité alimentaire et du développement rural aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté, l'application d'approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire et l'évaluation des besoins.
57. En novembre 2006, à l'occasion du Forum international sur l'élimination de la pauvreté qui s'est tenu à New York pour marquer la fin de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, le PAM, la FAO, le FIDA et ONU-Habitat ont organisé conjointement une table ronde et établi un document conjoint intitulé "*Reducing Hunger and Extreme Poverty: Towards a Coherent Strategy*" mettant en relief la nécessité de suivre une double approche axée à la fois sur l'élimination de la faim et la réduction de la pauvreté.
58. Les chefs de Secrétariat des trois institutions ayant leur siège à Rome ont effectué une visite au Ghana en décembre 2006 pour réitérer leur volonté d'intensifier leurs efforts conjoints afin de réduire la faim et la pauvreté parmi les populations victimes de l'insécurité alimentaire dans les régions septentrionales du pays.
59. Les institutions basées à Rome ont continué de coopérer dans le cadre de l'Alliance internationale contre la faim (AICF). À l'occasion de la session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, une manifestation spéciale organisée sur le thème "Alliances contre la faim, présent et futur" a rassemblé un certain nombre d'alliances nationales parmi lesquelles il convient de citer en particulier l'Alliance nationale jordanienne, le PAM et la Jordanie s'employant en effet à renforcer les capacités institutionnelles de celle-ci.
60. L'AICF a été parmi les premiers partenaires avec lesquels le PAM s'est mis en rapport en 2005 lorsqu'il a commencé à organiser sa Marche mondiale contre la faim, initiative qui a stimulé des activités comme le Rassemblement germano-jordanien contre la faim en 2006.
61. Le Centre de perfectionnement des cadres — initiative conjointe du PAM, du FIDA et de la FAO — a été inauguré à Rome en 2004. Au moyen de simulations, d'entrevues axées sur l'analyse des compétences et d'évaluations, le Centre s'attache à faire mieux comprendre aux participants quelles sont leurs propres aptitudes et compétences de gestion et d'encadrement. Depuis sa création, 114 cadres supérieurs des trois organisations — dont 42 du PAM — ont participé aux programmes du Centre. Les autres institutions des Nations Unies ont reconnu l'utilité des programmes de perfectionnement des cadres réalisés par le Centre, et les institutions basées à Rome étudient actuellement comment des partenariats pourraient être établis avec d'autres organismes du système. En tout, 92 participants, dont 15 du PAM, ont suivi les programmes organisés par le Centre pour



préparer des femmes à occuper des postes de direction et pour perfectionner les compétences en matière de négociations ainsi que les programmes de formation Myers Briggs.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

62. En sa qualité de coparrain du programme ONUSIDA, le PAM est l'organisme chef de file pour l'appui aux personnes séropositives en matière de nutrition et de diététique, et il fournit des indications à ce sujet aux gouvernements nationaux et aux neuf coparrains du programme ONUSIDA.
63. Dans le contexte de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination des institutions multilatérales et des donateurs internationaux dans la riposte au sida créée en mars 2006, conformément aux "Trois principes", le PAM mène une action de sensibilisation auprès des gouvernements pour faire en sorte qu'une aide en matière d'alimentation, de nutrition et de diététique soit incorporée à l'ensemble de leurs programmes de traitement et d'aide aux personnes qui vivent avec le VIH/sida. Chacun s'accorde en effet aujourd'hui à reconnaître le rôle que jouent l'alimentation et la nutrition dans la santé et la qualité de vie de ces personnes. En juillet 2006, le PAM est devenu président du Comité des organisations coparrainantes du programme ONUSIDA.
64. En août 2006, lors de la Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Toronto, le PAM a lancé un appel à toutes les parties prenantes qui participent à la lutte contre le sida pour qu'elles incorporent un appui en matière d'alimentation et de nutrition à l'ensemble des soins conçu à l'intention des séropositifs. Comme l'a déclaré Stephen Lewis, "Nul ne conteste plus aujourd'hui que les personnes traitées ont besoin d'un complément d'aliments nutritifs pour pouvoir suivre et tolérer leur traitement".
65. Le PAM opère dans 21 des 25 pays les plus gravement affectés et mène des activités liées à la lutte contre le VIH/sida dans 51 pays. Les interventions du PAM sont articulées autour de trois grands axes: soins et traitement, appui aux orphelins et aux autres enfants vulnérables affectés par le sida et prévention par le biais de la sensibilisation et de l'éducation.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

66. Le PAM et le HCR ont continué d'unir leurs efforts pour porter secours à 1,9 million de réfugiés et 2 millions de personnes rapatriées dans 30 pays du monde. Ensemble, ils ont notamment élaboré un programme de travail mondial, des plans d'action conjoints au niveau des pays, et des réunions périodiques à un niveau élevé. Le PAM a participé aux réunions du Comité exécutif du HCR et ce dernier, aux sessions du Conseil d'administration du PAM. Ils ont en outre convoqué un groupe de travail de haut niveau chargé d'examiner les questions d'intérêt commun liées aux personnes déplacées et ont collaboré sur le terrain comme au siège.
67. Il a été réalisé plus de 15 missions conjointes d'évaluation et un programme de formation à ces missions a été mené à bien à Genève en octobre 2006. Le HCR a participé à la formation sur les questions de protection dans le contexte de la livraison et de la distribution des secours alimentaires, organisée par le PAM à l'intention de son personnel et du personnel des organismes de contrepartie.



68. Le PAM et le HCR collaborent pour fournir une aide aux personnes déplacées dans les pays où le HCR est l'organisme chef de file pour les interventions groupées concernant la protection des personnes déplacées à la suite de conflits, l'aménagement d'abris d'urgence et la gestion et la coordination des camps. Les deux institutions ont collaboré pour faciliter le rapatriement de réfugiés en Angola, au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Soudan.
69. Le PAM et le HCR ont poursuivi leurs activités conjointes de plaidoyer. Pour la première fois, les chefs de secrétariat du PAM, du HCR et de l'UNICEF ont fait une tournée conjointe du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, en février et mars 2006, pour mettre en relief les besoins des populations de la région des Grands Lacs.
70. Le PAM et le HCR publient des déclarations et des communiqués de presse communs, en particulier pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation d'opérations pour lesquelles le financement disponible est insuffisant, notamment lorsque des ruptures de la filière de produits alimentaires sont à craindre. Les deux institutions collaborent pour combattre la faim chez les enfants et améliorer la situation nutritionnelle des réfugiés. Le HCR a fait de la nutrition l'un des piliers de ses stratégies mondiales pour 2006–2009.
71. En République-Unie de Tanzanie, le HCR, l'UNICEF et le PAM dirigent les réunions mensuelles de sous-groupes chargés de l'aide aux réfugiés, organisent des missions de donateurs et mènent chaque année des enquêtes sur la nutrition en collaboration avec leurs autres partenaires.

Volontaires des Nations Unies

72. La collaboration entre le PAM et le VNU ne cesse de s'étendre: en 2005, 257 VNU — 190 volontaires internationaux et 67 volontaires nationaux — ont contribué aux opérations du PAM sur le terrain. Au 30 septembre 2006, 210 VNU étaient détachés auprès du PAM.
73. Ce partenariat a été renforcé par l'appui apporté conjointement par le PAM et les VNU à l'organisation de la Journée internationale des volontaires. À Trinité-et-Tobago, deux médecins du programme des VNU ont organisé sur 11 kilomètres une Marche contre la faim chez les enfants.

Organisation mondiale de la santé

74. Le PAM et l'OMS ont resserré leurs liens de coopération au cours de l'année écoulée. En 2005, l'OMS est devenue l'un des principaux partenaires du PAM et a collaboré à la réalisation de 69 projets dans 42 pays, parmi lesquels les projets concernant la santé et la nutrition, au nombre de 52, et les projets liés à la lutte contre le VIH/sida, au nombre de 17, ont occupé une large place. Pendant l'année, 70 pour cent des activités conjointes ont porté sur des opérations d'urgence et des opérations de redressement.
75. En 2006, des réunions ont été organisées à un niveau élevé pour resserrer la coopération entre les deux institutions dans le domaine de l'action humanitaire. Les deux institutions s'appêtent à signer un accord technique sur les services logistiques aux termes duquel l'OMS aura recours aux compétences en matière de logistique et aux entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires du PAM, tandis que celui-ci bénéficiera de l'expérience technique acquise par l'OMS dans les domaines de la santé et de la nutrition. Dès le début de 2007, le PAM a l'intention d'associer l'OMS à ses activités de préparation des interventions en cas d'urgence, à ses évaluations et à ses activités de cartographie de la vulnérabilité dans différents pays, notamment en République démocratique du Congo.



Banque mondiale

76. En 2005, le PAM et la Banque mondiale ont collaboré dans 17 pays à la réalisation de 26 projets concernant l'aide aux élèves des écoles primaires, la santé maternelle et infantile, la nutrition et la lutte contre le VIH/sida. Leur collaboration se resserre sans cesse, spécialement dans les pays qui sortent d'un conflit ou d'une crise, les deux organisations s'attachant à mettre au point des systèmes d'aide alimentaire plus efficaces en tenant compte des stratégies qu'elles ont respectivement élaborées pour réduire la pauvreté.
77. À la suite des missions organisées par le PAM au Niger pour faire face à la crise alimentaire survenue vers la fin de 2005, la Banque mondiale a invité le PAM à participer à l'évaluation à mi-parcours d'un projet national de développement de l'irrigation, initiative qui a débouché sur un élargissement de ce programme afin d'y englober les agriculteurs pauvres menacés par l'insécurité alimentaire, qui en étaient jusqu'alors exclus. Dans le cadre du projet de soutien budgétaire pour 2006 fourni dans le cadre du crédit pour la réforme du secteur rural et du secteur social, le PAM a aidé à rédiger un document directif définissant les mesures que le Gouvernement devait adopter pour que puissent être débloqués les fonds de la Banque mondiale. Le PAM a mis en relief l'importance que revêtait la sécurité alimentaire en tant qu'élément de la stratégie nationale de développement du pays et a identifié les politiques et les mesures à adopter à cette fin.
78. Le PAM, la Banque mondiale et la FAO étudient comment ils pourraient s'employer ensemble à développer le marché céréalier en Afrique. Le PAM doit analyser l'impact et les conséquences des distributions d'aide alimentaire et des achats locaux de produits alimentaires sur les marchés céréaliers ainsi que les effets sur ces marchés des défaillances de l'infrastructure.
79. Le PAM et la Banque mondiale collaborent dans le cadre d'un projet pilote d'assurance-sécheresse qui prévoit le versement d'indemnités pécuniaires aux agriculteurs éthiopiens, qui se trouveraient ainsi protégés contre les risques de sécheresse.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

80. En 2005, 2 274 ONG associées — chiffre record — ont assuré la distribution de 42 pour cent de l'aide alimentaire du PAM dans le cadre de 209 projets réalisés dans 73 pays. La plupart de ces partenariats — auxquels ont été associées 170 ONG — sont intervenus dans des zones de conflit comme l'Afghanistan, le Burundi et la République démocratique du Congo.
81. Des consultations ont été menées en Europe et aux États-Unis pour encourager les ONG à participer à l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants et aux campagnes de sensibilisation du public au problème de la faim. Une réunion d'information sur la participation au Groupe mondial de partenaires a été organisée à l'intention des ONG.
82. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et trois consortiums d'ONG ont organisé à Genève en juillet 2006 une réunion visant à accroître l'efficacité de l'action humanitaire. Le Directeur exécutif du PAM a assisté à cette réunion, qui a utilement contribué à resserrer les relations entre le système des Nations Unies et les ONG. Le PAM est membre d'un groupe de travail interinstitutions qui a été constitué pour assurer le suivi des décisions prises lors de cette réunion. Le rôle joué par le PAM en sa qualité d'organisme chef de file pour les activités logistiques a permis de renforcer les partenariats entre le PAM et les ONG, le financement disponible ayant ainsi pu être acheminé directement jusqu'aux ONG et aux organisations internationales. Au Liban, le PAM a mis à la disposition des ONG un système de transports commun.



83. La stratégie concernant la collaboration avec les ONG régionales en Afrique australe visait principalement à établir un lien entre les organisations associées et les équipes des Nations Unies par le biais du Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions et a permis d'identifier les lacunes des activités de programmation et des activités techniques menées dans la région. Deux agents de la *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere* (CARE) et d'*Action Aid* ont été détachés pour aider à améliorer les capacités régionales de collecte de données concernant les résultats des activités, d'élaborer des programmes de lutte contre le VIH/sida et de resserrer la collaboration sur le terrain. Le PAM a créé des consortiums d'ONG pour fournir aux bureaux de pays l'assistance nécessaire en matière de secours et de redressement. Le Swaziland utilise l'Assemblée de coordination des consortiums d'ONG tandis qu'au Zimbabwe, le système flexible de gestion et d'exécution centrales établi par les ONG peut être élargi ou réduit à bref délai en fonction des besoins.
84. En octobre 2006, le PAM et 25 ONG ont coprésidé la consultation annuelle PAM/ONG sur les Partenariats pour les interventions d'aide alimentaire au XXI^e siècle. Les questions examinées ont porté notamment sur la participation aux coûts, l'opération au Soudan, le ciblage des activités du PAM, la réforme des activités d'aide humanitaire, les achats locaux/régionaux, les niveaux futurs de l'aide alimentaire et la protection. Le 1^{er} décembre 2006, le PAM et l'ONG Secours islamique ont signé un Mémorandum d'accord concernant leur coopération au plan mondial qui devrait déboucher sur de nouvelles interventions conjointes en faveur des bénéficiaires de l'assistance du PAM, dont plus de la moitié vivent dans des communautés musulmanes.

SUITE DONNÉE AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement

85. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement constitué par le Secrétaire général de l'ONU, qui a été publié en novembre 2006, a été l'un des principaux résultats des efforts déployés pour donner suite au Sommet mondial de 2005. En 2006, le PAM a accueilli à Rome les consultations du Groupe de haut niveau sur les questions liées aux interventions humanitaires et à la transition, et a détaché pendant plusieurs mois un fonctionnaire auprès du secrétariat du Groupe. Le PAM, la FAO et le FIDA appliqueront la recommandation formulée par le Groupe tendant à ce que les institutions ayant leur siège à Rome coopèrent plus étroitement pour satisfaire les besoins en matière de sécurité alimentaire à long terme, particulièrement en Afrique subsaharienne. L'application de la plupart des recommandations du Groupe exigera une coopération plus large entre les institutions, des indications du nouveau Secrétaire général et, dans certains cas, une action des États Membres au niveau intergouvernemental. Le PAM participera aux travaux des organes interinstitutions et intergouvernementaux et tiendra le Conseil régulièrement informé des faits nouveaux à signaler à ce propos.

Réunion de haut niveau relative à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

86. Le PAM a participé aux consultations préalables à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles) et a fait des déclarations à ce sujet à Addis-Abeba ainsi qu'à la réunion interministérielle qui a eu lieu à Cotonou. En septembre 2006, le Directeur exécutif a participé à la réunion de haut niveau convoquée par l'Assemblée générale pour passer en revue le Programme d'action de Bruxelles et réaffirmer les engagements pris en faveur des pays les moins avancés (PMA). À cette occasion, le PAM a mis en relief le fait que ses activités étaient particulièrement axées sur les PMA, que le Programme avait pris l'engagement d'allouer la majeure partie de ses ressources à ces pays afin de réduire la faim, la dénutrition et la pauvreté. En 2005, les ressources allouées aux PMA se sont montées à 1,9 milliard de dollars, soit les trois quarts des dépenses du PAM. Le PAM est l'institution des Nations Unies qui a orienté la plus forte proportion de ses ressources vers les PMA et le montant des ressources ainsi allouées a dépassé de beaucoup le montant moyen de l'aide publique au développement (APD) bilatérale. Lors de la réunion de haut niveau qui a eu lieu à New York, le PAM et la FAO ont souligné le rôle important joué par les institutions ayant leur siège à Rome dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire dans les PMA.

AUTRES QUESTIONS DECOULANT DE L'EXAMEN TRIENNAL D'ENSEMBLE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

Transition des secours vers le développement

87. En avril 2006, le PAM a communiqué à ses bureaux de terrain les instructions à suivre pour mettre progressivement fin à l'assistance fournie en période de crise et notamment pour passer des secours d'urgence à des programmes à plus longue échéance visant à protéger et à renforcer les moyens de subsistance et la résistance des populations vulnérables et pour faciliter le retrait de l'assistance du PAM une fois la transition achevée. À la demande du Conseil, le PAM a présenté un document de travail intitulé "La programmation dans un contexte de transition: réflexion et expérience du PAM" lors de la consultation informelle qui a eu lieu en octobre 2006. Bien que 90 pour cent de l'aide alimentaire du PAM soit affectée à des opérations de secours en période de crise et 10 pour cent seulement aux activités de développement, l'aide du PAM se répartit à peu près à parts égales entre les activités de secours et les activités de redressement dans le cadre des IPSR. Le PAM veillera à ce que les pratiques optimales en matière de retrait progressif de l'assistance après la fin d'une crise ou d'une période de transition soient incorporées à toutes les opérations d'urgence et IPSR futures. Les mesures prévues pour l'avenir immédiat consisteront à élaborer des instructions concernant le ciblage en période de crise, à organiser une formation générale à la programmation en période de crise et en période de transition et à continuer de participer aux activités des organes interinstitutions comme le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de faciliter les premières activités de redressement et le Groupe de travail du GNUM/Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur les questions liées à la transition.

Renforcement des capacités

88. Le cinquième objectif stratégique du PAM consiste à renforcer les capacités des pays et des régions afin qu'ils puissent élaborer et gérer eux-mêmes des programmes nationaux d'aide alimentaire et de réduction de la faim. Des projets régionaux de renforcement des capacités sont actuellement en cours en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique australe. En Afghanistan, au Bangladesh, en Égypte, au Sénégal et au Yémen, le principal objectif des activités est le renforcement des capacités locales. Au moins 30 bureaux de pays ont intégré des activités de renforcement des capacités dans leurs interventions d'aide alimentaire. En 2006, des évaluations des composantes de renforcement des capacités ont été menées à bien dans le cadre de la préparation de nouveaux programmes de pays pour le Bangladesh, l'Égypte, l'Inde et le Yémen. L'assistance technique du PAM est un aspect important des efforts de renforcement des capacités, et une formation est dispensée à des milliers de participants des administrations nationales et d'ONG. Des services et une coopération techniques sont fournis à des gouvernements dans 20 domaines différents.
89. Le PAM a entrepris en association avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes un projet pilote de modélisation économique et d'élaboration de méthodes d'analyse du coût de la faim au plan régional afin d'estimer l'impact économique de la dénutrition. Une méthodologie d'analyse a été mise au point en collaboration avec la Tufts University en vue de l'établissement de l'Atlas de la nutrition et de la sécurité alimentaire, qui a été mise à l'essai en République dominicaine.
90. Le projet réalisé en Afrique australe a mis en relief l'importance de la prise en charge des activités par les pays eux-mêmes: la mobilisation des partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) a débouché sur l'adoption d'un programme quinquennal de renforcement de l'évaluation et de l'analyse de la vulnérabilité dans la région de la CDAA. Un fonctionnaire du PAM est détaché à plein temps, grâce à un cofinancement du PAM et de la FAO, auprès du Comité de la CDAA pour l'évaluation de la vulnérabilité, à Gaborone. Un autre fonctionnaire du PAM est détaché auprès du Ministère de l'agriculture de l'Afrique du Sud, à Pretoria, pour aider à l'élaboration des systèmes nationaux d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.
91. Le PAM a fourni une formation technique aux systèmes d'alerte rapide et à la préparation des interventions d'urgence aux départements techniques de la Commission de l'Union africaine et à un certain nombre de commissions économiques régionales. Le PAM et la Commission de l'UA ont récemment établi: i) les systèmes d'alerte rapide *Alert Africa et Africa-Wide*; et ii) le Réseau panafricain d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV). Le PAM et d'autres organismes des Nations Unies ont établi pour l'UA un cadre stratégique pour les activités de reconstruction et de développement en période post-confliktuelle destiné à servir de guide pour les interventions dans les pays sortant d'un conflit. Par ailleurs, le PAM fournit un appui technique à la Direction de la Commission de l'UA pour les femmes, l'égalité des sexes et le développement pour l'aider à formuler des politiques dans ce domaine.
92. En Éthiopie, les activités menées par le PAM en faveur du renforcement des capacités sont fondées sur l'expérience que le Programme a acquise des méthodes de planification participative visant à ce que les collectivités locales gardent la maîtrise de leurs ressources naturelles. En Indonésie, le PAM a collaboré avec le PNUD, l'UNESCO et l'OMS pour renforcer les capacités du personnel de l'administration centrale et des administrations publiques au niveau des provinces et des districts en matière de gestion des crises et de planification des interventions en cas d'urgence. Au Libéria et en République dominicaine,

l'UNICEF et le PAM se sont attachés à renforcer les capacités du Ministère de la santé pour l'aider à mettre en place un système de surveillance de la nutrition.

Problématique hommes-femmes

93. Le PAM a continué de mettre en œuvre sa Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire en: i) élaborant des directives concernant la mise en œuvre des engagements renforcés en faveur des femmes; ii) rassemblant et analysant des données de référence en vue de rédiger un rapport d'ensemble en 2005 et une étude de suivi en 2007; iii) réalisant au plan régional et au niveau des pays une formation — achevée au début de 2006 — dont ont bénéficié 60 bureaux de pays et 1 400 agents du PAM et d'organisations associées; et iv) menant sur le terrain des recherches concernant la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes.
94. La problématique hommes-femmes a également été intégrée aux activités du PAM par le biais:
- de la mise en œuvre des programmes de pays;
 - de la mise à jour du *Programme Guidance Manual* (Guide d'élaboration des programmes), disponible en ligne, et des Lignes directrices relatives à la distribution des secours alimentaires;
 - d'un manuel de formation sur les capacités d'encadrement, la problématique hommes-femmes et le VIH/sida, qui met en relief les liens qui existent entre la problématique hommes-femmes et le VIH/sida ainsi que d'une publication récente consacrée au VIH/sida et à la problématique hommes-femmes dans le contexte des programmes du PAM, qui décrit comment les efforts entrepris par le PAM pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuent à réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH/sida;
 - de l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition menée en 2006 au Darfour;
 - des études réalisées sur le terrain en 2006 en Colombie, au Libéria, en Ouganda et en République démocratique du Congo au sujet de l'impact des crises humanitaires sur les deux sexes, sur la protection de l'aide alimentaire et la violence contre les femmes et sur la mesure dans laquelle les activités du PAM, comme la distribution de rations visant à protéger les semences, ont contribué à réduire la vulnérabilité des bénéficiaires;
 - des évaluations des programmes et des rapports concernant par exemple les activités réalisées en Éthiopie, en Inde, en Indonésie et au Soudan, et du système de suivi axé sur les résultats appliqué par le PAM;
 - de la rédaction, en sa qualité de membre de l'équipe du Comité permanent interorganisations chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes et à l'aide humanitaire, d'un chapitre consacré à la sécurité alimentaire, à la distribution des secours et à la nutrition de la publication intitulée *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs – Equal Opportunities. A Gender Handbook for Humanitarian Action*, établie en collaboration avec la FAO et l'UNICEF.



Défi à relever

95. Il importe d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte rapide et il faut donc redoubler d'efforts dans des domaines comme l'évaluation des besoins, la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide. Si le PAM n'est pas mandaté pour jouer un rôle de protection selon les textes officiels, il n'en est pas moins bien placé pour promouvoir l'égalité des sexes. Il importe donc de mieux comprendre comment le Programme peut contribuer à améliorer la protection des personnes, notamment en luttant contre la violence à l'égard des femmes.

Évaluation

96. En 2006, le PAM a soumis 13 rapports d'évaluation au Conseil d'administration. Particulièrement intéressants ont été: i) une évaluation des nouvelles procédures opératoires du PAM, qui tendent à maximiser l'utilisation des ressources et à améliorer la filière de produits alimentaires, particulièrement dans le contexte des opérations de secours; ii) une évaluation conjointe du HCR et du PAM des projets pilotes de distribution de denrées alimentaires; iii) le rapport de synthèse de l'évaluation des opérations ayant suivi le tsunami; et iv) l'évaluation conjointe en temps réel de l'application du système d'action groupée du Comité permanent interorganisations à l'opération menée à la suite du tremblement de terre en Asie du Sud.
97. Le rapport d'évaluation de la réponse du PAM au Niger a fait la distinction entre la période en amont de la crise humanitaire (récolte 2004 à juillet 2005), pendant laquelle les parties prenantes ont mal évalué la situation et n'ont pas pris les mesures adéquates, et l'aggravation de la crise, lorsque la réorientation de la stratégie du PAM, quoique tardive, est devenue tout à fait pertinente.
98. Le PAM est membre du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE), ce qui devrait faciliter un examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM en 2007.

ACTIVITES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Participation à la réunion conjointe de 2006 des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM

99. L'UNFPA a coordonné la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM qui a eu lieu à New York en janvier 2006. Pour la deuxième année consécutive, le PAM a coordonné le débat concernant la transition des secours vers le développement en centrant l'attention sur les opérations de redressement mises sur pied après le séisme qui a frappé le Pakistan en 2005. Afin de refléter la perspective du terrain, le PAM a invité le Directeur du bureau de pays du PNUD au Pakistan et le Secrétaire du Ministère pakistanais des affaires économiques à faire des déclarations concernant la coopération entre le système des Nations Unies et le Gouvernement. La réaction des membres des Conseils d'administration a été positive, et ils ont encouragé les organismes des Nations Unies à continuer de renforcer les capacités et les mécanismes d'intervention en cas d'urgence et le rôle de direction des gouvernements nationaux.



Participation aux visites conjointes sur le terrain des membres des Conseils d'administration

100. En mars 2006, les membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM ont fait une visite en Indonésie, coordonnée par le PNUD. Le but de cette visite était d'aider les membres des Conseils à comprendre comment et dans quelle mesure les organismes des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, ont contribué à la transition d'une catastrophe humanitaire d'une ampleur sans précédent — le tsunami de décembre 2004 — vers la reconstruction et le redressement. Cette visite a également démontré comment les institutions multilatérales aident les gouvernements à réaliser leurs objectifs. L'attention s'est portée en particulier sur les questions en rapport avec la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et la coordination entre les donateurs. La mission est parvenue à la conclusion que le PNUAD élaboré pour l'Indonésie était caractérisé par une solide appropriation nationale et a relevé que la programmation conjointe était un outil important.

TABLEAU 1: RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPELANT UNE ACTION DE LA PART DU PAM

Résolution	Durée	Titre	Suite donnée par le PAM
A/RES/60/123 (A/60/L.3)	En cours	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies	Note d'information sur la gestion des dispositifs de sécurité (WFP/EB.1/2006/13-C)
A/RES /60/125 (A/60/L.39)	En cours	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement	Les mesures adoptées par le PAM en matière d'aide humanitaire sont reflétées dans la section 6 du Rapport annuel de 2005 au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO
A/RES /60/195 (A/60/488/Add.3)	En cours	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	Le PAM est membre du Groupe pour la promotion de l'alerte rapide. Il participe également à la mise en œuvre de la Stratégie internationale dans le contexte du Cadre d'action de Kyoto
A/ RES /60/218 (A/60/496)	En cours	Aide humanitaire et aide au relèvement en faveur de l'Éthiopie	Le PAM rend compte des résultats de ses efforts, par le biais du Coordonnateur résident, dans le rapport du Secrétaire général
A/ RES /60/219 (A/60/496)	En cours	Aide humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays	Voir ci-dessus
A/ RES /60/128 (A/60/499)	En cours	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique	Évaluation conjointe PAM/HCR des projets pilotes de distribution de produits alimentaires (WFP/EB.1/2006/7-D) Voir également, dans le présent rapport, la partie consacrée au HCR (par. 66 et suiv.)
A// RES /60/141 (A/60/505 et Corr.1)	En cours	Les petites filles	Le PAM rend compte trois fois par an des résultats de ses efforts dans les rapports de la Commission de la condition de la femme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire (WFP/EB.3/2002/4-A)
A/ RES /60/165 (A/60/509/Add.2) (Partie II)	En cours	Le droit à l'alimentation	Le PAM et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (WFP/EB/2/2005/4-B)



TABLEAU 2: RÉOLUTIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL APPELANT UNE ACTION DE LA PART DU PAM

Résolution	Titre	Suite donnée par le PAM
2005/42	Alliances des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural	Les institutions ayant leur siège à Rome appuient l'AICF et collaborent à la mise en œuvre de l'approche parallèle. Voir ci-dessous pour de plus amples détails.
2005/45	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable	Le PAM, la FAO et le FIDA concentrent leurs efforts sur la réalisation de l'OMD 1. Ils encouragent les investissements dans le développement rural et dans l'agriculture pour aider les pays en développement à créer des économies dynamiques permettant aux populations de subvenir à leurs propres besoins. Les institutions basées à Rome intensifient leurs efforts pour faire en sorte que l'approche parallèle donne des résultats. Elles ont insisté sur la sécurité alimentaire, la réduction de la faim et le développement rural dans le Document final du Sommet mondial de septembre 2005. En août 2006, les trois institutions ont constitué un groupe de travail de haut niveau afin de faciliter la coopération de manière que la sécurité alimentaire et le développement rural soient intégrés aux stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et aux approches régionales de lutte contre l'insécurité alimentaire, entre autres.
2006/4	<i>La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim</i>	Toutes les politiques du PAM concernant l'utilisation de l'aide alimentaire ont pour but d'éliminer la faim et la pauvreté (Définition de la mission du PAM). Le PAM, ses partenaires au sein des Nations Unies, les ONG et les autres organisations mettent en œuvre différentes initiatives pour réaliser l'OMD 1. L'on trouvera de plus amples détails dans le présent rapport.
2006/10	Groupe consultatif <i>ad hoc</i> sur Haïti	Le PAM communique des informations concernant les résultats qu'il a obtenus, par l'entremise du Coordonnateur résident, en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général
2006/11	Groupe consultatif <i>ad hoc</i> pour la Guinée-Bissau	Voir ci-dessus



POINTS EVOQUES A LA TRENTE-TROISIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO, TENUE A ROME DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2005

- "65. La Conférence a félicité le PAM des résultats de ses interventions face aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et lui a réitéré son soutien. De nombreux Membres ont estimé qu'il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux activités de développement. Les Membres ont également exprimé leur soutien à la gestion du PAM.
66. Certains Membres ont reconnu qu'il importait de poursuivre la coopération FAO/PAM, notamment en ce qui concernait la sécurité alimentaire, l'évaluation des besoins, les interventions d'urgence sous forme d'intrants agricoles, et la nutrition. Enfin, la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, la société civile, les gouvernements et d'autres partenaires a été jugée indispensable pour renforcer l'avantage comparatif et l'efficacité de l'Organisation.
67. Certains Membres se sont félicités de l'importance accordée par le PAM aux femmes dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire et de nutrition maternelle et infantile. Une certaine préoccupation a toutefois été exprimée face à la diminution des programmes de développement, pourtant cruciaux pour lutter contre la faim, par suite de l'accroissement des activités d'urgence. Il importait que les programmes de développement restent intacts pour appuyer les efforts de renforcement des capacités des pays en développement; certains Membres ont souligné qu'il conviendrait de privilégier l'activité traditionnelle de base que représente l'aide alimentaire.
68. La plupart des Membres ont reconnu l'importance de l'appel lancé par le PAM pour élargir la base de ses donateurs multilatéraux et ont souhaité des dons multilatéraux en espèces plus nombreux, qui donneraient au PAM une plus grande souplesse.
69. Certains Membres se sont inquiétés de la capacité du personnel du PAM à faire face à un nombre toujours croissant de situations d'urgence. Tout en appréciant le souci exprimé pour le bien-être du personnel, le PAM a noté que plusieurs mécanismes avaient été mis en place pour aider le personnel à faire face à ce problème, tels que le congé de détente, le roulement du personnel et le soutien de volontaires, en précisant que l'administration restait en permanence attentive à cette question.
70. On a fait remarquer avec préoccupation que les contributions de petits donateurs non traditionnels ne devraient pas entraîner une diminution du soutien des donateurs traditionnels. Quelques Membres ont également évoqué la nécessité de constituer des stocks vivriers stratégiques dans les zones sujettes aux catastrophes.
71. Certains Membres se sont félicités de l'examen des procédures opérationnelles du PAM et ont souhaité que se poursuive la recherche d'approches novatrices."

(Source: Rapport de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, Rome, 19-26 novembre 2005.
<http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/010/J6321f/J6321f00.HTM>)



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
AICF	Alliance internationale contre la faim
APD	Aide publique au développement
CARE	<i>Cooperative for Assistance and Relief Everywhere</i>
CDAА	Communauté de développement de l'Afrique australe
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CII	Compte d'intervention immédiate
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIDA	Fonds international de développement agricole
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PDE	Division des relations extérieures
PMA	pays les moins avancés
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement



PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNJLC	Centre logistique commun des Nations Unies
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	<i>Agency for International Development</i> des États-Unis
VCT	Vivres contre travail
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise
VNU	Volontaires des Nations Unies

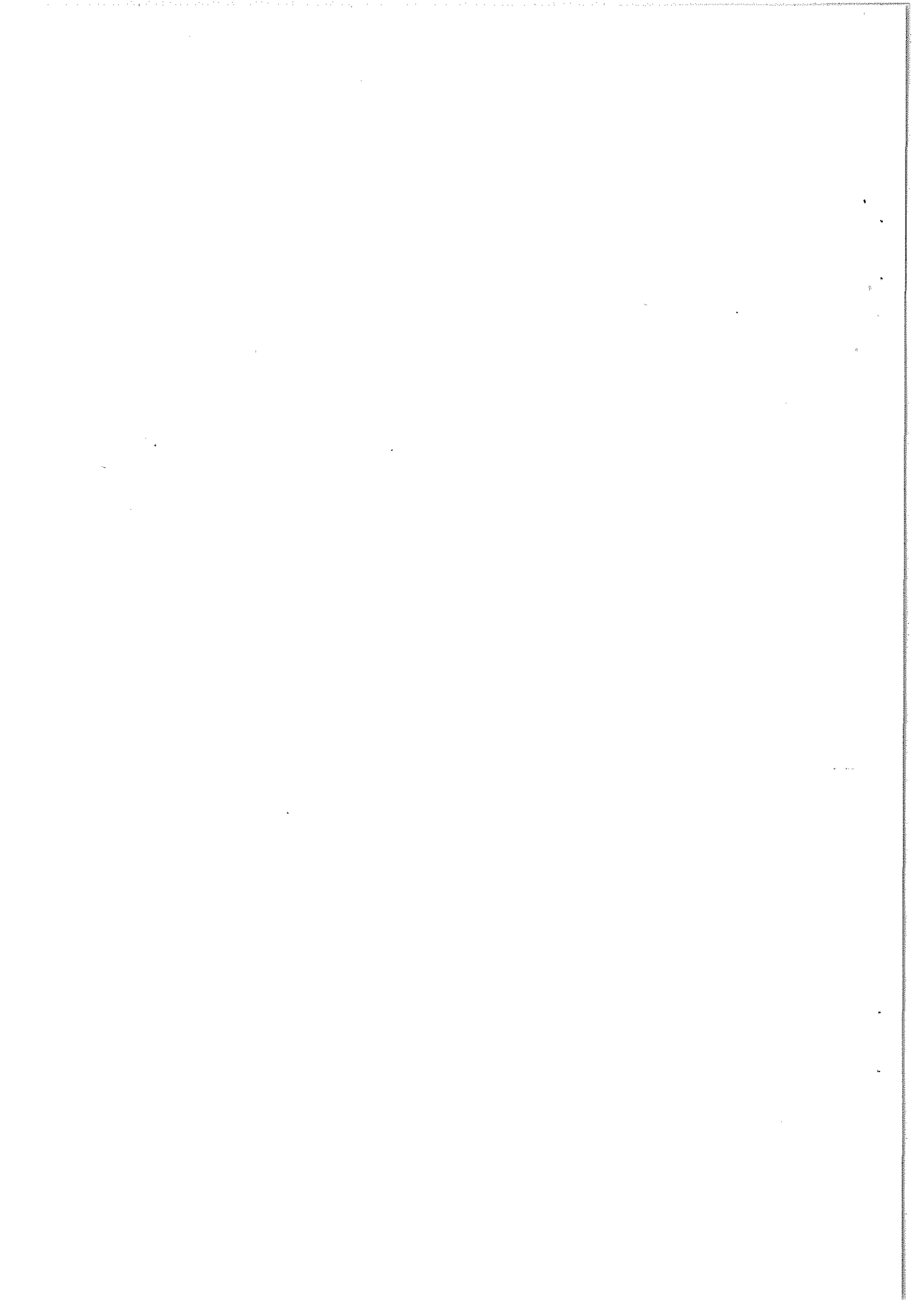
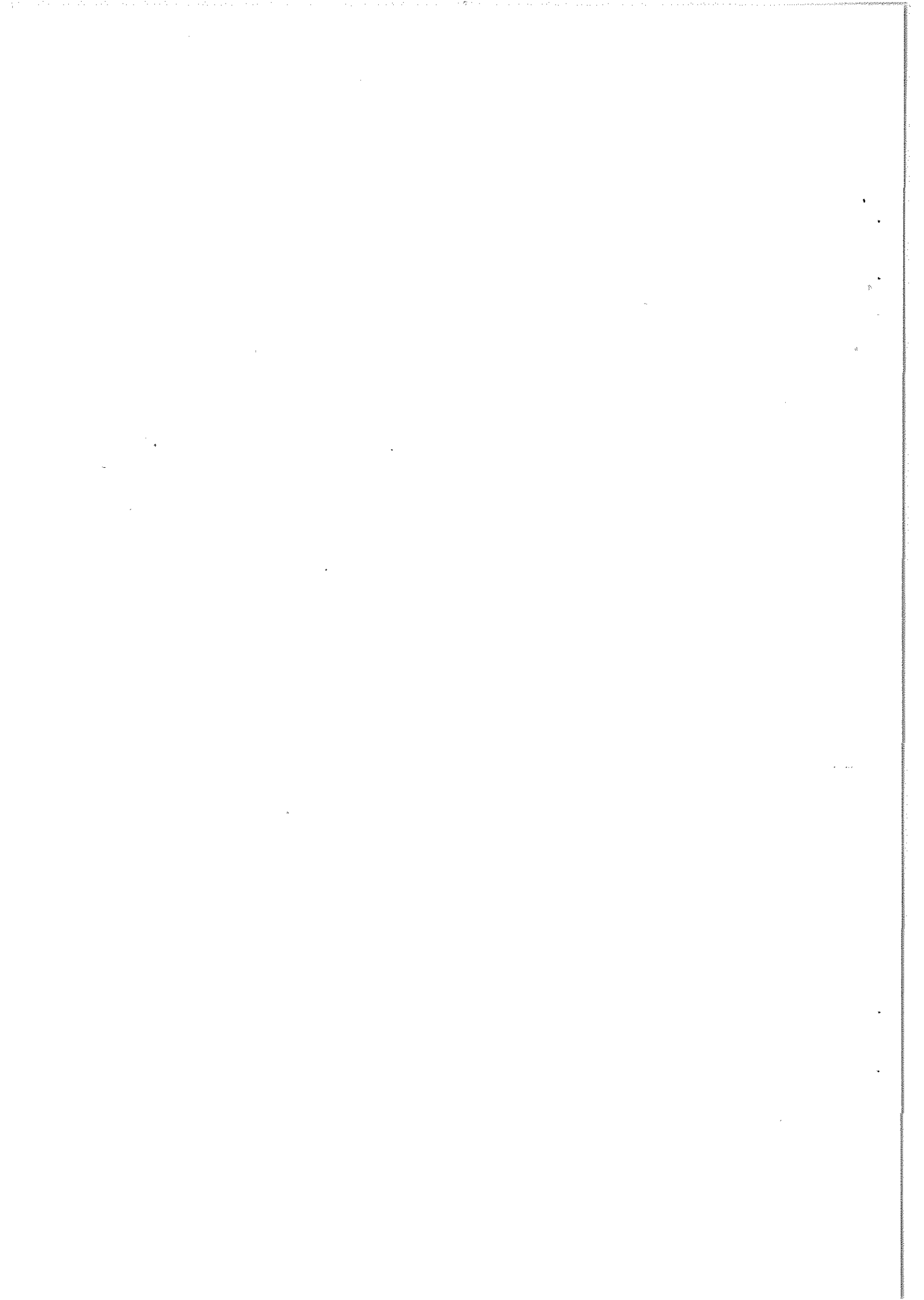


Table des matières

Page

Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2006	1
Section I: Questions appelant une décision du Conseil de la FAO ou signalées à son attention	2
Section II: Décisions et recommandations de la première session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration (Rome, 20–23 février 2006)	4
Section III: Décisions et recommandations de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration (Rome, 12–16 juin 2006)	16
Section IV: Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration (Rome, 6–9 novembre 2006)	35



Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2006

Conformément à l'article VI.3 du Statut et à la décision 2000/EB.A/2 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, le Conseil a l'honneur de communiquer le présent document au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour examen.



Section I

Questions appelant une décision du Conseil de la FAO ou signalées à son attention

I. Suite à la décision d'adopter les normes comptables internationales du secteur public qu'il avait prise à sa session annuelle de 2006, le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial a approuvé les amendements à l'Article VI, paragraphe 2 (b) (viii) et à l'Article XIV, paragraphe 6 (b) du Statut du Programme. Conformément aux dispositions figurant à l'Article XV dudit Statut, le Conseil d'administration soumet, par l'entremise du Conseil économique et social et du Conseil de la FAO, sa recommandation à **l'approbation** de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence de la FAO.

Proposition de modification du Statut du Programme alimentaire mondial

(a) Article VI, paragraphe 2 (b) (viii):

Texte actuel:

“d'examiner le rapport biennal sur l'inspection et les enquêtes, et de prendre en la matière les mesures qu'il juge appropriées.”

Texte amendé:

“d'examiner le rapport annuel de l'Inspecteur général et de prendre en la matière les mesures qu'il juge appropriées.”

(b) Article XIV, paragraphe 6 (b):

Texte actuel:

“les états financiers du PAM pour l'exercice biennal, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes;”

Texte amendé:

“les états financiers du PAM pour l'exercice annuel, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes;”

Sous réserve de l'approbation des modifications proposées ci-dessus, le Statut révisé du PAM entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

II. Amendements au Règlement général du Programme alimentaire mondial

Également sous réserve de l'approbation des modifications proposées ci-dessus, le Conseil d'administration a approuvé les amendements aux articles VI.1 et X.8 du Règlement général, qui sont présentés ci-après au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO **pour information**.

Article VI.1 du Règlement général: Plan stratégique

Texte actuel:

"Le Directeur exécutif soumet à la session annuelle du Conseil de la deuxième année de chaque exercice, un plan stratégique couvrant une période de quatre ans, établi sous forme de plan à horizon mobile tous les deux ans, qui fait ressortir les principales caractéristiques du programme de travail proposé pour l'exercice financier suivant."

Texte amendé:

"Le Directeur exécutif soumet à la session annuelle du Conseil de la deuxième année de chaque exercice biennal, un plan stratégique couvrant deux exercices biennaux consécutifs. Le Plan stratégique est établi sous forme de plan à horizon mobile tous les deux ans, qui fait ressortir les principales caractéristiques du programme de travail proposé pour le premier exercice biennal."

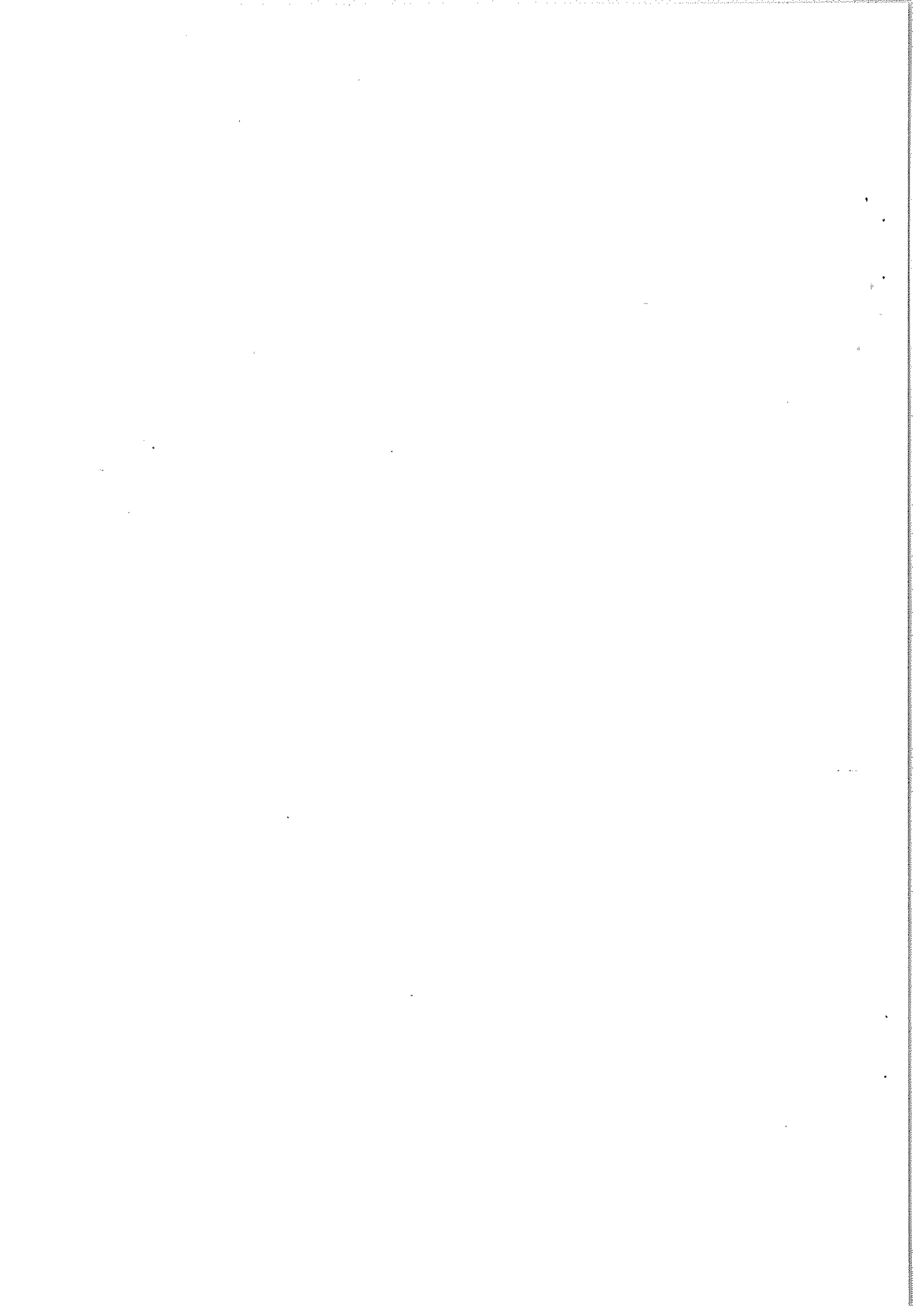
Article X.8 du Règlement général: Disponibilité des ressources

Texte actuel:

"Le Directeur exécutif veille à ce que les projets de développement présentés au Conseil pour approbation, et les projets de développement et les activités des programmes de pays approuvés par le Directeur exécutif, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, puissent être exécutés dans la limite des ressources dont le PAM estime pouvoir disposer. La disponibilité des ressources est déterminée en comptabilisant les annonces de contribution et les contributions prévues pour l'exercice financier en cours, ainsi que les ressources que le PAM peut raisonnablement escompter recevoir au cours des deux exercices ultérieurs, y compris les ressources qui pourraient être mises à disposition par le gouvernement bénéficiaire lui-même ou par des donateurs bilatéraux."

Texte amendé:

"Le Directeur exécutif veille à ce que les projets de développement présentés au Conseil pour approbation, et les projets de développement et les activités des programmes de pays approuvés par le Directeur exécutif, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, puissent être exécutés dans la limite des ressources dont le PAM estime pouvoir disposer. La disponibilité des ressources est déterminée en comptabilisant les annonces de contribution et les contributions prévues pour l'exercice biennal en cours, ainsi que les ressources que le PAM peut raisonnablement escompter recevoir au cours des deux exercices biennaux ultérieurs, y compris les ressources qui pourraient être mises à disposition par le gouvernement bénéficiaire lui-même ou par des donateurs bilatéraux."



برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20-23 février 2006

SECTION II

Bureau du Conseil d'administration

Président:	S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan)
Vice-Président:	S.E. M. Ewald Wermuth (Pays-Bas)
Membre:	M. Emile Essema (République du Congo)
Membre:	S.E. M. Alfredo Néstor Puig Pino (Cuba)
Membre:	M. Alexander A. Titarenko (Fédération de Russie)
Rapporteur:	M. Lothar Caviezel (Suisse)

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2006/14
23 février 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

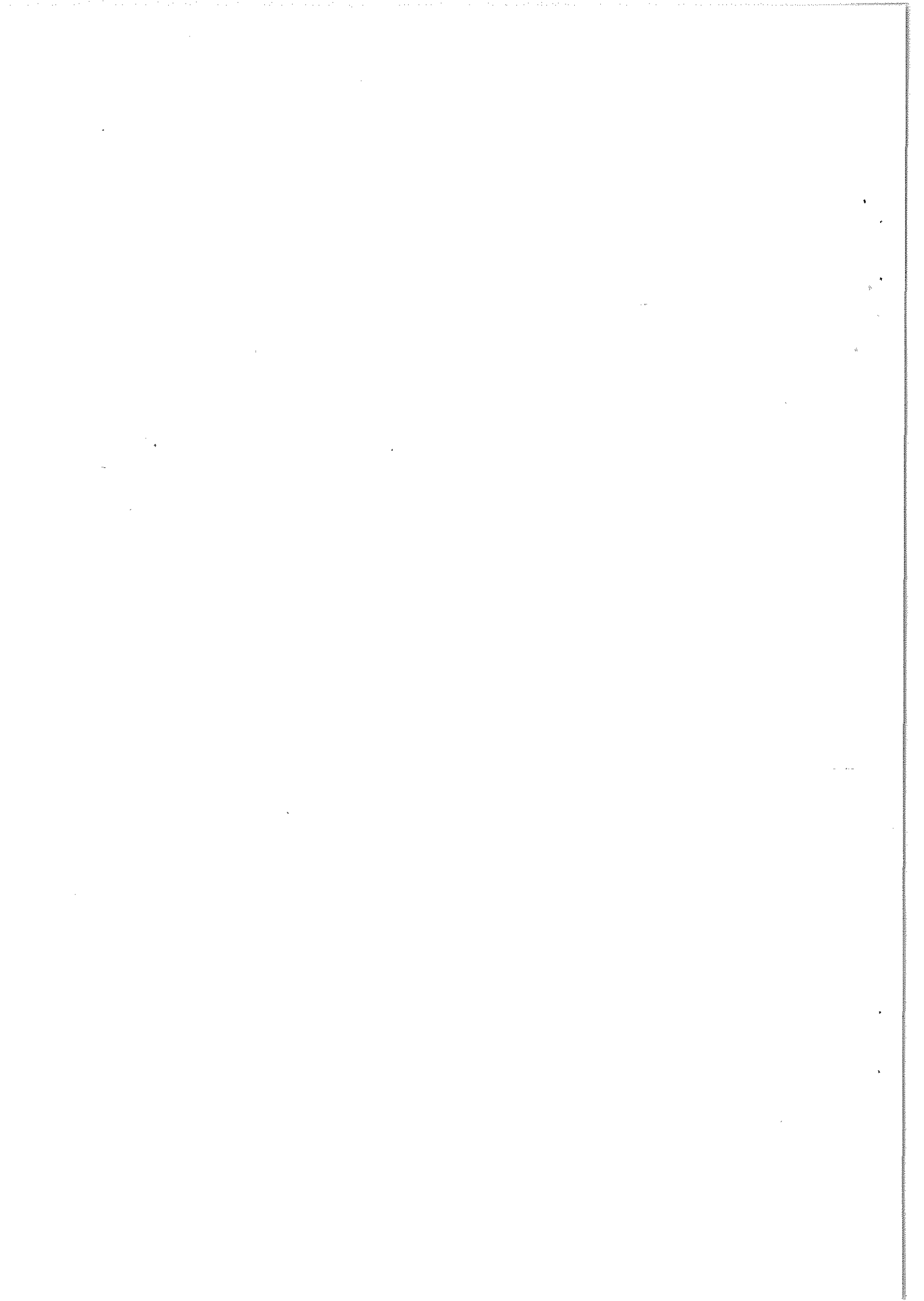


TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	7
Élection du Bureau et désignation du Rapporteur	7
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2006/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures	7
RAPPORTS ANNUELS	
2006/EB.1/2 Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2005	7
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2006/EB.1/3 Le ciblage dans les situations d'urgence	8
2006/EB.1/4 Accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM	9
2006/EB.1/5 Achats de produits alimentaires dans les pays en développement	9
2006/EB.1/6 Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants	10
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2006/EB.1/7 Examen des modes d'établissement du taux de recouvrement des CAI	10
2006/EB.1/8 Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes	10
2006/EB.1/9 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes	11
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2006/EB.1/10 Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979–2005)	11
2006/EB.1/11 Rapport résumé de l'examen thématique du ciblage dans les interventions de secours	11
2006/EB.1/12 Compte-rendu de l'étude thématique des interventions concernant la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM	11
2006/EB.1/13 Évaluation conjointe PAM/HCR des projets pilotes de distribution de produits alimentaires	11
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE	
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2006/EB.1/14 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Angola 10433.0	12
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE	
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2006/EB.1/15 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Pakistan 10504.0	12



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION ASIE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.1/16	Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—République populaire démocratique de Corée 10488.0	12
--------------	--	----

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2006/EB.1/17	Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM	12
--------------	--	----

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2006/EB.1/18	Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration	13
--------------	--	----

Annex	Ordre du jour	14
-------	----------------------	----

DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que modifié (annexe).

20 février 2006

Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, celui-ci a élu S.E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan, Liste B) aux fonctions de Président du Conseil pour un mandat d'un an.

Le Conseil a élu S. E. M. Ewald Wermuth (Pays-Bas, Liste D) aux fonctions de Vice-Président. Les représentants de la République du Congo, M. Emile Essema (Liste A), de Cuba, S.E. Alfredo Néstor Puig Pino (Liste C) et de la Fédération de Russie, M. Alexander A. Titarenko (Liste E), ont été élus membres du Bureau pour un mandat d'un an en tant que représentants des trois autres listes électorales du PAM.

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Lothar Caviezel (Suisse) Rapporteur de la première session ordinaire de 2006.

20 février 2006

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

2006/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les questions stratégiques auxquelles est confronté le PAM. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

20 février 2006

RAPPORTS ANNUELS

2006/EB.1/2 Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2005

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour 2005 (WFP/EB.1/2006/4/Rev.1 + Add.1). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil a demandé que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de la FAO, en même temps que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil en 2005 et la présente décision.

20 février 2006



QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2006/EB.1/3

Le ciblage dans les situations d'urgence

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Le ciblage dans les situations d'urgence" (WFP/EB.1/2006/5-A) et a demandé que les recommandations suivantes soient ajoutées au Recueil des politiques:

"Conformément à la politique du PAM, le ciblage est la clé de voûte d'une stratégie intégrée et complète d'évaluation des besoins d'urgence et d'intervention. Le PAM devrait continuer à intervenir sans délai et au meilleur rapport coût-efficacité dans les situations d'urgence en s'attachant à remplir certaines conditions, dont dépend l'efficacité du ciblage, telles que:

- i) l'aide alimentaire est nécessaire pour sauver ou protéger des vies et des moyens de subsistance;
- ii) les groupes cibles les plus vulnérables sont identifiés;
- iii) le type et la forme d'aide alimentaire qui répondent le mieux aux besoins des groupes cibles sont définis; et
- iv) des rectifications sont apportées en permanence sur la base d'une évaluation appropriée des besoins et d'une modification des activités répondant à l'évolution des besoins.

Le ciblage devrait être une activité de gestion bien pensée et intégrée à tous les stades de la programmation. À mesure qu'une situation d'urgence évolue et que les besoins des populations changent en conséquence, le PAM doit modifier le choix de ses bénéficiaires, ses méthodes de ciblage et ses pratiques. Un ciblage réussi exige une analyse régulière et systématique d'une multitude de facteurs, notamment les problèmes différents auxquels se heurtent les hommes et les femmes dans une situation d'urgence. Le fait de fixer dès le départ des objectifs clairs, tenant compte de l'ensemble de ces facteurs, permettra d'assouplir par la suite les méthodes de ciblage sans compromettre les objectifs du projet. Le choix de modes de programmation et de livraison permettant de garantir que les vivres atteignent ceux qui en ont besoin est un élément tout aussi important du ciblage.

Le principal objectif du ciblage dans les urgences est de parvenir à un équilibre entre les erreurs d'exclusion, qui peuvent menacer des vies humaines, et les erreurs d'inclusion qui peuvent être cause de désorganisation ou de gaspillage. Dans les crises aiguës, du fait de l'urgence de la situation, il faudra sans doute accepter des erreurs d'inclusion afin de sauver des vies humaines ou de protéger des moyens de subsistance. Le ciblage a également pour objectif d'assurer les conditions de sécurité nécessaires aux livraisons de produits alimentaires et la souplesse requise face à des situations qui évoluent rapidement.

Les coûts augmentent en proportion du niveau et de la précision du ciblage. Le PAM devrait analyser les avantages offerts par les différentes approches envisageables et en calculer le coût, en gardant à l'esprit que, si l'efficacité par rapport au coût est satisfaisante de son point de vue, elle peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts d'opportunité ou de transaction à la charge des bénéficiaires."

23 février 2006

2006/EB.1/4

Accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM

Le Conseil a pris note des informations contenues dans la "Note sur l'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM" (WFP/EB.1/2006/5-B + Corr.1 + Corr.2) et a invité le Secrétariat à continuer d'affiner ses connaissances dans ce domaine.

22 février 2006

2006/EB.1/5

Achats de produits alimentaires dans les pays en développement

Ayant examiné le document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C), le Conseil a pris note des questions soulevées par les achats locaux, sous-régionaux et régionaux de denrées alimentaires, en particulier lorsque les marchés ne sont guère développés, et est conscient des effets positifs et éventuellement négatifs que les achats du PAM peuvent avoir sur ces marchés. Le Conseil a donc demandé au Secrétariat de poursuivre et d'approfondir son analyse de l'impact que peut avoir l'achat de denrées alimentaires en matière de développement sur les marchés et sur la sécurité alimentaire des groupes vulnérables. Le Conseil a demandé en outre au PAM d'encourager les achats locaux, sous-régionaux et régionaux, dans la mesure du possible.

En outre, le Conseil,

- sous réserve que les achats du PAM soient efficaces et répondent en temps voulu aux besoins des bénéficiaires, *a réaffirmé* que le PAM continuera d'effectuer des achats de produits alimentaires d'une manière qui accentue les impacts positifs et atténue les conséquences négatives;
- *a prié instamment* les donateurs de consentir en temps voulu davantage de financements non assortis de restrictions et plus aisément prévisibles, afin que le PAM puisse organiser et effectuer ses achats de produits alimentaires sur les marchés locaux, sous-régionaux et régionaux de manière plus efficace; et
- *a demandé* au PAM de s'efforcer de maximiser l'impact bénéfique que ses achats peuvent avoir sur le développement:
 - ◊ en travaillant étroitement avec les gouvernements, la FAO, le FIDA et d'autres intervenants pour évaluer la capacité des marchés locaux, sous-régionaux et régionaux de participer aux opérations d'achat du PAM et pour soutenir les efforts déployés par les partenaires du Programme afin de renforcer cette capacité;
 - ◊ en veillant à ce que les bureaux de pays ou les bureaux régionaux du PAM disposent, là où les besoins du Programme l'exigent, du personnel nécessaire pour effectuer des achats de produits alimentaires fondés sur une connaissance et une analyse suffisantes des marchés locaux, sous-régionaux et régionaux; et
 - ◊ en fournissant au Conseil, à l'occasion de l'examen des opérations du PAM et des situations de pays, un relevé détaillé de l'origine des produits achetés, ou reçus, sur les marchés locaux, sous-régionaux et régionaux et des évaluations de la capacité des fournisseurs locaux, sous-régionaux et régionaux de répondre aux besoins en matière d'achat.

Le Conseil a demandé au Secrétariat de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2006 et régulièrement par la suite, sur la mise en oeuvre des mesures qu'il a demandées.

21 février 2006

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Secrétariat sur l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

21 février 2006

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2006/EB.1/7 Examen des modes d'établissement du taux de recouvrement des CAI

Le Conseil a pris note du document "Examen des modes d'établissement du taux de recouvrement des CAI" (WFP/EB.1/2006/6-A/1) et attendait avec intérêt l'examen complet et définitif de ce taux qui serait présenté à sa session annuelle en juin 2006.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/3).

21 février 2006

2006/EB.1/8 Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note du document "Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.1/2006/6-B/1) et attendait avec intérêt les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations et conclusions du rapport.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/3).

21 février 2006

2006/EB.1/9 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes" (WFP/EB.1/2006/6-C/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/3).

21 février 2006

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.1/10 Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979–2005)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979–2005)" (WFP/EB.1/2006/7-A).



23 février 2006

2006/EB.1/11 Rapport résumé de l'examen thématique du ciblage dans les interventions de secours

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport résumé de l'examen thématique du ciblage dans les interventions de secours" (WFP/EB.1/2006/7-B).

21 février 2006

2006/EB.1/12 Compte-rendu de l'étude thématique des interventions concernant la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM

Le Conseil a pris note du document "Compte-rendu de l'étude thématique des interventions concernant la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM" (WFP/EB.1/2006/7-C*) et des recommandations qui y figuraient. Il attendait avec intérêt de recevoir une description plus détaillée de la suite donnée par la direction à sa prochaine session.

22 février 2006

2006/EB.1/13 Évaluation conjointe PAM/HCR des projets pilotes de distribution de produits alimentaires

Le Conseil a pris note du document "Évaluation conjointe PAM/HCR des projets pilotes de distribution de produits alimentaires" (WFP/EB.1/2006/7-D) et a encouragé le PAM à prendre des mesures sur la base des résultats obtenus et des observations faites au cours de la discussion.

22 février 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.1/14 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Angola 10433.0

Le Conseil a approuvé l'IPSR Angola 10433.0 "Aide alimentaire pour l'éducation et la santé destinée aux communautés touchées par la guerre en Angola" (WFP/EB.1/2006/8/1 + Corr.1).

21 février 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.1/15 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Pakistan 10504.0

Le Conseil a approuvé l'IPSR Pakistan 10504.0 "Intervention de secours et de redressement au lendemain du séisme —Asie du Sud" (WFP/EB.1/2006/8/2).

22 février 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION ASIE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.1/16 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—République populaire démocratique de Corée 10488.0

Le Conseil a approuvé l'IPSR République populaire démocratique de Corée 10488.0 "Aide au redressement pour les groupes vulnérables en République populaire démocratique de Corée" (WFP/EB.1/2006/8/3). Il a demandé au Secrétariat de mettre en place, à la discrétion du Directeur exécutif, des consultations informelles avec le Conseil concernant les négociations avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée sur la lettre d'entente (LOU) et de présenter un rapport écrit au Conseil en juin 2006.

23 février 2006

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2006/EB.1/17 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Après avoir examiné les recommandations contenues dans les huit rapports du Corps commun d'inspection de 2004 et dans un rapport de 2005 intéressant le travail du PAM (WFP/EB.1/2006/11), le Conseil a pris note des suites données par le PAM à ces recommandations.

23 février 2006

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2006/EB.1/18 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration

Le Conseil a entériné le projet de "Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration", dont la version finale sera disponible sous la cote WFP/EB.2/2005/15.

23 février 2006

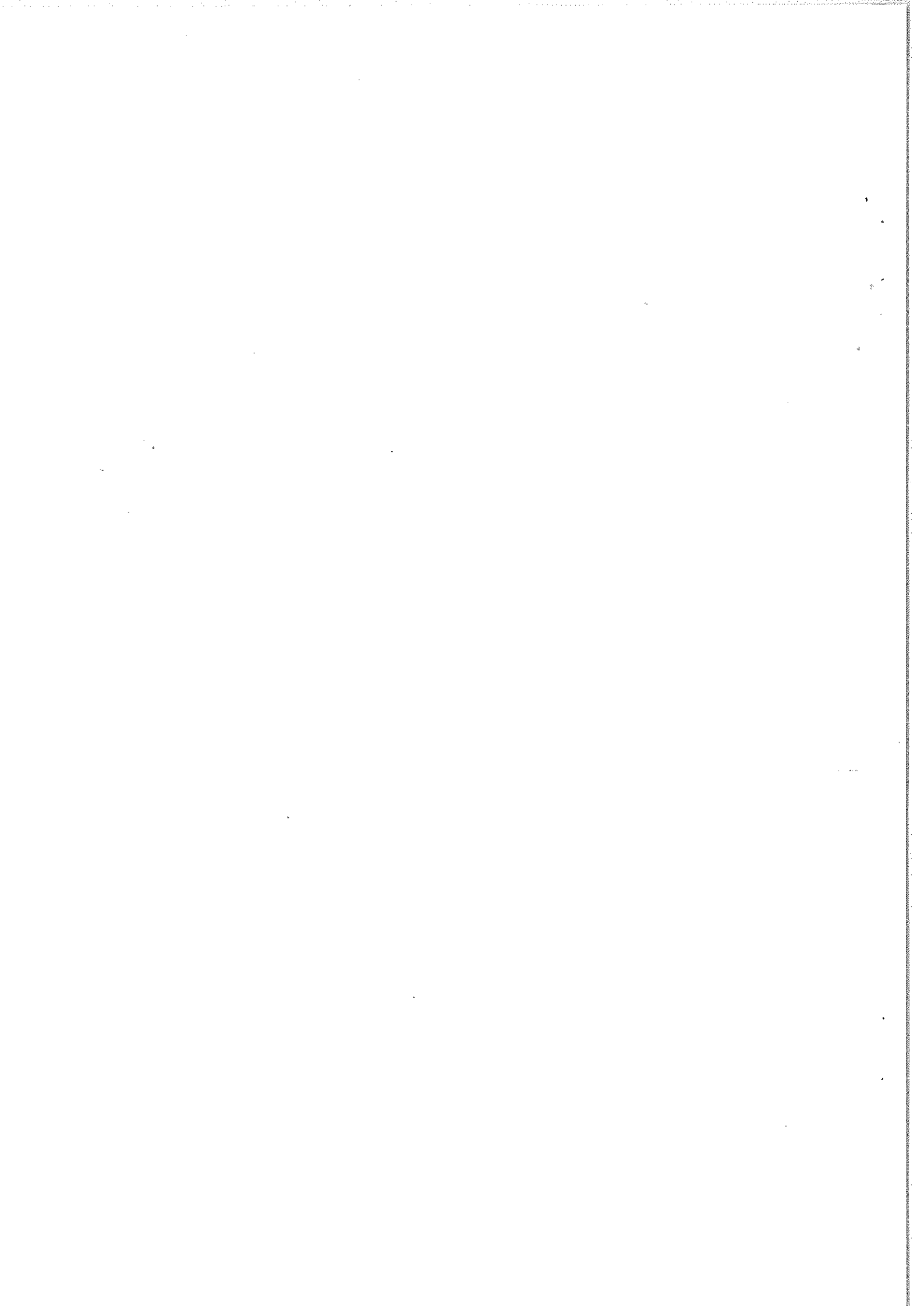
ORDRE DU JOUR

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*
3. *Questions stratégiques actuelles et futures*
4. *Rapports annuels*
 - Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2005
5. *Questions de politique générale*
 - a) Le ciblage dans les situations d'urgence
 - b) L'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM
 - c) Achats de produits alimentaires dans les pays en développement
 - d) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Rapport d'activité
6. *Ressources, questions financières et budgétaires*
 - a) Examen des modalités régissant le taux de recouvrement des CAI
 - b) Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes
 - c) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
 - d) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM
 - e) Rapport intérimaire sur les normes internationales de comptabilité
 - f) Rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation
7. *Rapports d'évaluation*
 - a) Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979-2005)
 - b) Évaluation thématique du ciblage dans les opérations de secours
 - c) Synthèse de l'étude thématique des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM
 - d) Évaluation conjointe HCR-PAM sur les projets pilotes de distribution de produits alimentaires

Questions opérationnelles

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*
Interventions prolongées de secours et de redressement
 - Angola 10433.0
 - Pakistan 10504.0
 - République populaire démocratique de Corée 10488.0
9. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles*
 - Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2005)

10. ***Questions d'organisation et de procédure***
 - Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007
11. ***Questions d'administration et de gestion***
 - Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM
12. ***Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration***
13. ***Questions diverses***
 - Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM
 - Grippe aviaire: derniers développements
14. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***



برنامج
الأغذية
العالمي

Programme
Alimentaire
Mondial



World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 12-16 juin 2006

SECTION III

Bureau du Conseil d'administration

Président:	S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan)
Vice-Président:	S.E. M. Ewald Wermuth (Pays-Bas)
Membre:	M. Emile Essema (République du Congo)
Membre:	S.E. M. Alfredo Néstor Puig Pino (Cuba)
Membre:	M. Alexander A. Titarenko (Fédération de Russie)
Rapporteur:	M. Francisco José Coy Granados (Colombie)

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA SESSION ANNUELLE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2006/16
16 juin 2006
ORIGINAL: ESPAGNOL

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

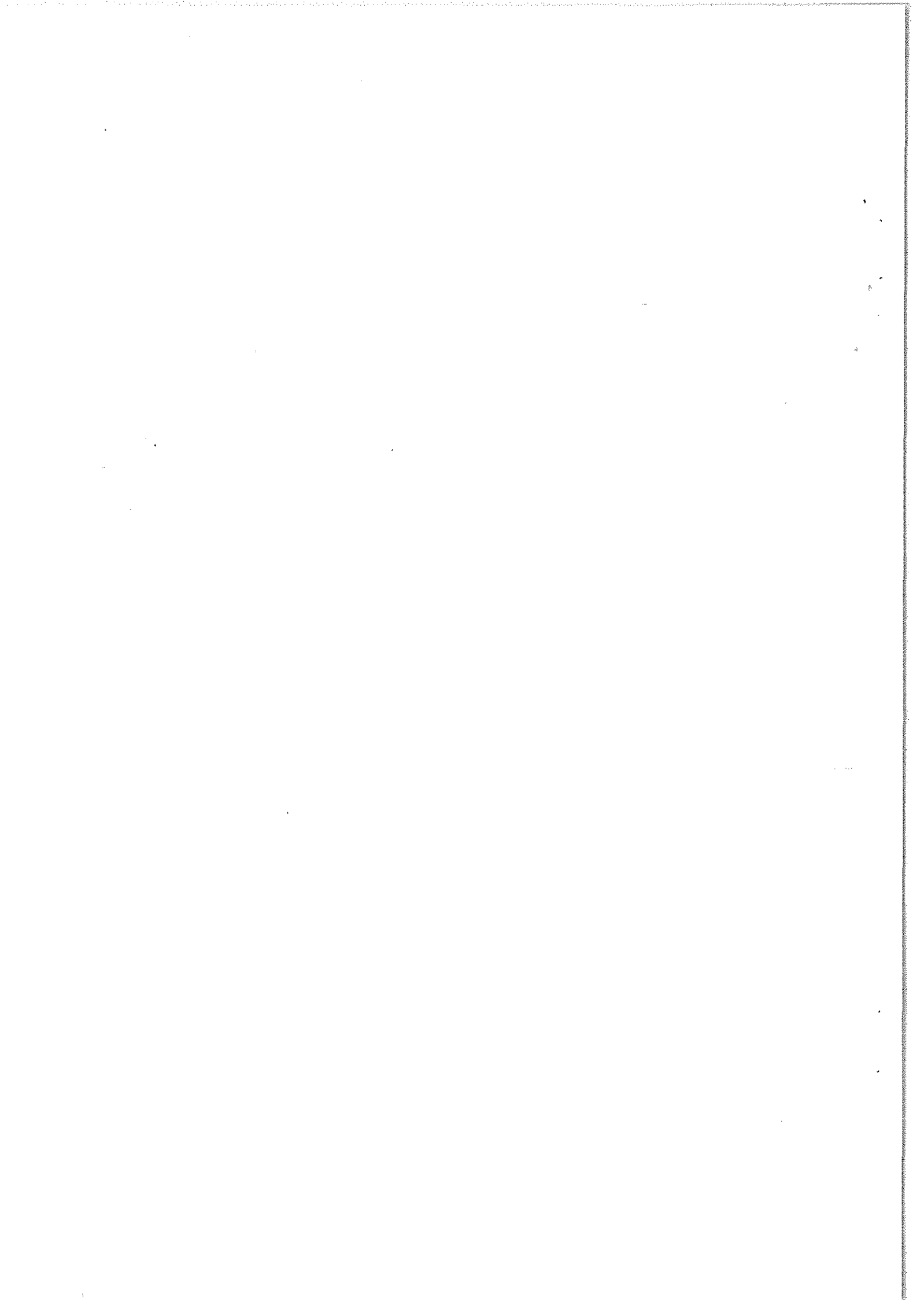


TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	20
Désignation du Rapporteur	20
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2006/EB.A/1	Questions stratégiques actuelles et futures 20
2006/EB.A/2	Procédure de nomination du Directeur exécutif ou de reconduction de son mandat 20
RAPPORTS ANNUELS	
2006/EB.A/3	Rapport annuel sur les résultats de 2005 20
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2006/EB.A/4	Participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté 21
2006/EB.A/5	Rôle et application de l'analyse économique au PAM 21
2006/EB.A/6	Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la riposte au sida 22
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2006/EB.A/7	Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2004–2005 22
2006/EB.A/8	Objectif de contributions au PAM: 2007–2008 22
2006/EB.A/9	Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects 23
2006/EB.A/10	Examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats: Rapport du Commissaire aux comptes du PAM 23
2006/EB.A/11	Rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes 23
2006/EB.A/12	Rapport de l'Inspecteur général 24
2006/EB.A/13	Analyse des catégories de coûts du PAM 24
2006/EB.A/14	Rapport sur la situation de trésorerie du PAM 24
2006/EB.A/15	Deuxième rapport intérimaire sur l'application des normes internationales de comptabilité 24
2006/EB.A/16	Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) 25
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2006/EB.A/17	Rapport succinct de l'évaluation de l'examen des procédures de l'Organisation 25
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE	
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2006/EB.A/18	Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays— Bhoutan 10133.0 (2002–2007) 26

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/19	Projet de programme de pays—Bangladesh 10410.0 (2007–2010)	26
--------------	--	----

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/20	Rapport succinct de l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005	26
--------------	---	----

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/21	Projet de programme de pays—Tchad 10478.0 (2007–2010)	27
2006/EB.A/22	Projet de programme de pays—Guinée 10453.0 (2007–2011)	27

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/23	Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays—Yémen 10137.0 (2002–2007)	27
--------------	---	----

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/24	Projet de programme de pays—Yémen 10435.0 (2007–2011)	27
2006/EB.A/25	Projet de programme de pays—Égypte 10450.0 (2007–2011)	28

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/26	Projet de programme de pays—Mozambique 10446.0 (2007–2009)	28
--------------	--	----

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/27	Projet de programme de pays—Éthiopie 10430.0 (2007–2011)	29
2006/EB.A/28	Projet de programme de pays—République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007–2010)	29

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/29	Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Somalie 10191.0	29
--------------	--	----

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/30	Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Somalie 10191.1	29
--------------	--	----

RAPPORTS OPÉRATIONNELS

2006/EB.A/31	Rapport d'activité sur le projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie	30
--------------	--	----

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2006/EB.A/32	Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005	30
--------------	---	----

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2006/EB.A/33	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration	31
--------------	--	----

Annex	Ordre du jour	32
--------------	----------------------	----

DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que modifié.

12 juin 2006

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Francisco José Coy Granados (Colombie) Rapporteur de la session annuelle de 2006.

12 juin 2006

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

2006/EB.A/1 Questions stratégiques actuelles et futures

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les questions stratégiques auxquelles est confronté le PAM. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

12 juin 2006

2006/EB.A/2 Procédure de nomination du Directeur exécutif ou de reconduction de son mandat

Le Conseil a noté avec approbation une déclaration faite par le Président concernant les modalités de consultation du Conseil quant à la nomination du Directeur exécutif ou à la reconduction de son mandat, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'Article VII du Statut du PAM.

16 juin 2006

RAPPORTS ANNUELS

2006/EB.A/3 Rapport annuel sur les résultats de 2005

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2005 (WFP/EB.A/2006/4 + Corr.1), notant qu'il constitue un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année.

12 juin 2006

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2006/EB.A/4

Participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté

Le Conseil a recommandé que le PAM:

- a) participe, avec les autorités nationales, au processus d'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté en partenariat avec la FAO, le FIDA, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement pour veiller à ce qu'une attention appropriée soit accordée à l'insécurité alimentaire et à la faim à court, moyen et long terme;
- b) insère, dans les rapports sur les IPSR et les projets de développement, des informations sur la manière dont ces activités contribuent aux stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté;
- c) prépare des indications détaillées concernant la participation du PAM aux processus d'élaboration des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté; et
- d) examine comment il peut renforcer au mieux les capacités des gouvernements et du personnel du PAM, conformément au mandat du PAM et à ses objectifs stratégiques, compte tenu des impératifs concurrents en matière de ressources et des priorités opérationnelles.

14 juin 2006

2006/EB.A/5

Rôle et application de l'analyse économique au PAM

Ayant examiné le rapport intitulé "Rôle et application de l'analyse économique au PAM" (WFP/EB.A/2006/5-C), le Conseil a noté qu'il était important pour le PAM d'intégrer l'analyse économique à ses programmes et opérations.

Le Conseil a recommandé que:

- a) le PAM prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que le rôle et l'application de l'analyse économique sont dûment pris en compte dans les programmes et opérations de l'Organisation, et que les futurs rapports annuels sur les résultats rendent compte des progrès accomplis et des coûts y afférents;
- b) le PAM continue, en étroite collaboration avec les gouvernements, de développer ses capacités internes afin de faire de l'analyse économique un nouvel outil pour la conception de ses programmes et opérations, le meilleur parti possible étant tiré des capacités existantes de tous les partenaires concernés; et
- c) le PAM intensifie son partenariat stratégique avec la FAO, le FIDA et d'autres organisations afin d'exploiter les synergies et d'éviter que les travaux d'analyse ne fassent double emploi. À cette fin, le Conseil a demandé qu'il lui soit présenté à sa session de novembre 2006 un rapport écrit sur les divers aspects de ce partenariat stratégique, notamment la répartition des tâches entre les organisations participantes, en tenant compte des observations faites par les membres du Conseil sur le document.

15 juin 2006



2006/EB.A/6

Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la riposte au sida

Le Conseil

- a) a souscrit aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et des donateurs internationaux dans la riposte au sida;
- b) a appuyé fermement l'importance donnée au soutien de l'action menée par les pays eux-mêmes et aux moyens de la renforcer dans le cadre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion; et
- c) a entériné la matrice des Nations Unies pour la répartition des tâches en matière d'appui technique.

15 juin 2006

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2006/EB.A/7

Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2004–2005

Le Conseil

- a) a approuvé les états financiers du PAM pour l'exercice biennal 2004-2005 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut; et
- b) a pris note du prélèvement de 7,6 millions de dollars É.-U. opéré sur le Fonds général pendant l'exercice biennal aux fins de passer par profits et pertes des contributions à recevoir et des comptes débiteurs.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/8

Objectif de contributions au PAM: 2007–2008

Ayant examiné les recommandations formulées par le Directeur exécutif dans le document WFP/EB.A/2006/6-B, le Conseil:

- a) a approuvé pour l'exercice 2007–2008 l'objectif de contributions établi à 6,74 milliards de dollars, suivant l'approche axée sur les besoins qui a servi à établir le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal en cours; et
- b) a recommandé au Conseil économique et social qu'il soit envisagé, dans le cadre du prochain examen triennal complet des activités opérationnelles, de recommander à l'Assemblée générale de supprimer les conférences pour les annonces de contributions parce qu'elles n'ont plus d'utilité réelle pour le PAM en matière de mobilisation des ressources.

13 juin 2006

2006/EB.A/9

Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects

Le Conseil

- a) a pris note du niveau souhaité du compte de péréquation du budget administratif et d'appui aux programmes, qui s'élève à 66 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours;
- b) a demandé au Secrétariat d'appliquer la méthode exposée dans le présent document pour établir le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects dans le cadre des futurs plans de gestion; et
- c) a approuvé un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 7,0 pour cent pour l'exercice 2006–2007, qui été proposé à l'origine dans le Plan de gestion.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/10

Examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats: Rapport du Commissaire aux comptes du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats: Rapport du Commissaire aux comptes du PAM" (WFP/EB.A/2006/6-D/1) et attendait avec intérêt de connaître les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations et conclusions du rapport.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/11

Rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note du "Rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2006/5-E/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/12 Rapport de l'Inspecteur général

Le Conseil a pris note du Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2006/6-F/1) et est convenu de le communiquer, avec ses commentaires, au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/13 Analyse des catégories de coûts du PAM

Le Conseil a pris note du document "Analyse des catégories de coûts du PAM" (WFP/EB.A/2006/6-G/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/14 Rapport sur la situation de trésorerie du PAM

Le Conseil a pris note du "Rapport sur la situation de trésorerie du PAM" (WFP/EB.A/2006/6-H/1) et a recommandé au Secrétariat de maintenir les soldes de trésorerie à l'examen pour veiller à ce qu'ils demeurent à des niveaux appropriés.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

13 juin 2006

2006/EB.A/15 Deuxième rapport intérimaire sur l'application des normes internationales de comptabilité

Le Conseil

- a) a pris note de l'approbation par le Comité de haut niveau sur la gestion des recommandations de l'Équipe spéciale sur les normes comptables du système des Nations Unies, entérinées par le réseau Finances et Budget, tendant à ce que les organismes des Nations Unies adoptent les Normes comptables internationales pour le secteur public;
- b) a approuvé l'adoption par le PAM des Normes comptables internationales pour le secteur public dans ses états financiers, la mise en œuvre étant prévue en janvier 2008; et
- c) a pris note du montant de 3,7 millions de dollars correspondant aux coûts estimatifs de l'adoption par le PAM des Normes comptables internationales pour le secteur public.

13 juin 2006

2006/EB.A/16 **Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007)**

Le Conseil

- a) a pris note des informations contenues dans le rapport intitulé "Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007)";
- b) a approuvé le virement au Compte d'intervention immédiate d'un montant de 20 millions de dollars prélevés sur le Compte de péréquation AAP; et
- c) a autorisé le Directeur exécutif à allouer un montant maximum de 3,7 millions de dollars prélevés sur le Compte de péréquation AAP pour financer l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2006/6 (A,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

14 juin 2006

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/17 **Rapport succinct de l'évaluation de l'examen des procédures de l'Organisation**

Le Conseil,

Considérant a) que les conclusions du rapport complet d'évaluation de l'examen des procédures de l'Organisation soulignent les avantages obtenus grâce aux neuf opérations pilotes; b) que les nouveaux modes opératoires ont permis d'atteindre les deux principaux objectifs visés, à savoir l'utilisation optimale des contributions et la distribution plus rapide de l'aide alimentaire aux bénéficiaires; c) que, sur le total de 185,5 millions de dollars É.-U. autorisés au titre des prêts de préfinancement, 167,5 millions de dollars ont été remboursés, sans aucun montant passé par pertes et profits jusqu'à ce jour; et d) que le rapport d'évaluation a relevé plusieurs domaines susceptibles d'amélioration dont le Secrétariat se préoccupe en procédant à la mise au point d'un outil automatisé, à l'élaboration de directives et à l'examen des mécanismes des avances internes,

A autorisé le Secrétariat à étendre le nouveau modèle opératoire selon que de besoin, sans relever le plafond de préfinancement de 180 millions de dollars, aux bureaux de pays qui avaient mis en place les modules d'application destinés à appuyer le nouveau modèle et avaient les moyens d'en tirer parti;

A encouragé tous les autres bureaux de pays à mettre en place ces modules d'application afin qu'ils puissent eux aussi tirer parti du nouveau modèle opératoire; et

A prié le Secrétariat de lui rendre compte de l'avancement de cette initiative à sa deuxième session ordinaire de 2006.

15 juin 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/18 Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Bhoutan 10133.0 (2002–2007)

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans le "Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Bhoutan 10133.0 (2002–2007)" (WFP/EB.A/2006/7-A/2) et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

14 juin 2006

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/19 Projet de programme de pays—Bangladesh 10410.0 (2007–2010)

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Bangladesh 10410.0 (2007–2010) (WFP/EB.A/2006/8/8) dont les ressources alimentaires ordinaires de développement s'élevaient à 245 600 tonnes de produits pour un coût de 101,6 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Le Conseil:

- a) a autorisé le PAM à obtenir des contributions supplémentaires d'autres sources à hauteur de 207,6 millions de dollars sur quatre ans pour répondre aux besoins de 5,4 millions de bénéficiaires; et
- b) a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil et des résultats de consultations intensives avec les institutions nationales et internationales intéressées.

14 juin 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/20 Rapport succinct de l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans le "Rapport succinct de l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005" (WFP/EB.A/2006/7-A/4) ainsi que de la réponse de la direction et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

Le Conseil a invité le PAM à présenter à sa prochaine session un rapport sur la suite donnée aux recommandations du rapport d'évaluation, y compris des propositions concrètes sur les moyens d'améliorer la prévention d'éventuelles crises analogues au Sahel.

15 juin 2006

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/21 **Projet de programme de pays—Tchad 10478.0 (2007–2010)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Tchad 10478.0 (2007-2010) (WFP/EB.A/2006/8/2), lequel requiert 31 217 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 24 483 133 dollars¹, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

15 juin 2006

2006/EB.A/22 **Projet de programme de pays—Guinée 10453.0 (2007–2011)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Guinée 10453.0 (2007-2011) (WFP/EB.A/2006/8/1), lequel requiert 26 128 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 17,7 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

15 juin 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/23 **Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays—Yémen 10137.0 (2002–2007)**

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans le "Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays—Yémen 10137.0 (2002–2007)" (WFP/EB.A/2006/7–A/1) et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

15 juin 2006

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/24 **Projet de programme de pays—Yémen 10435.0 (2007–2011)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Yémen 10435.0 (2007-2011) (WFP/EB.A/2006/8/7), lequel requiert 96 256 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 40 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

15 juin 2006

¹ Bien que les besoins exprimés s'élevaient à 34 127 548 dollars, le budget a été révisé en tenant compte du niveau autorisé dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

2006/EB.A/25

Projet de programme de pays—Égypte 10450.0 (2007–2011)

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Égypte 10450.0 (2007–2011), intitulé "Favoriser la constitution de moyens de subsistance, la nutrition et la sécurité alimentaire" (WFP/EB.A/2006/8/4).

Compte tenu du Règlement général du PAM, de la politique relative aux pays dans lesquels se concentre l'aide du PAM et de la faible disponibilité de ressources aux fins du développement, le budget soumis au Conseil pour approbation est plafonné à environ 8,0 millions de dollars —soit 1,6 million de dollars par an pendant cinq ans. Ces ressources permettront de fournir 20 904 tonnes de vivres à 80 150 bénéficiaires.

Le Conseil a entériné également la stratégie du PAM consistant à élargir le programme de pays pour atteindre un montant total de 44,1 millions de dollars, compte tenu de l'action de réforme engagée par le Gouvernement égyptien et de l'urgente nécessité d'améliorer les interventions gouvernementales appuyées par une aide alimentaire en faveur du développement. Le PAM rechercherait, en plus des annonces de contribution et des contributions ordinaires, des financements supplémentaires pour appuyer l'Égypte dans sa démarche visant à répondre aux besoins susmentionnés. Le programme de pays élargi fournirait une aide alimentaire directe à quelque 396 000 bénéficiaires et permettrait à des millions de pauvres d'obtenir des produits alimentaires et des services essentiels dans le cadre des programmes gouvernementaux renforcés de protection, facilitant le retrait progressif et sans heurt de l'assistance du PAM d'ici à 2011.

Le Conseil a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation du programme de pays, en tenant compte des commentaires des membres du Conseil.

15 juin 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/26

Projet de programme de pays—Mozambique 10446.0 (2007–2009)

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Mozambique 10446.0 (2007–2009) (WFP/EB.A/2006/8/3), lequel requiert 66 684 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 35 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

15 juin 2006



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/27 **Projet de programme de pays—Éthiopie 10430.0 (2007–2011)**

Le Conseil i) a entériné le projet de programme de pays Éthiopie 10430.0 (2007-2011) (WFP/EB.A/2006/8/5), lequel requiert 230 000 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 108,2 millions de dollars couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, ii) a approuvé le concept d'un programme de pays élargi tel qu'il est décrit, et iii) a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

16 juin 2006

2006/EB.A/28 **Projet de programme de pays—République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007–2010)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007–2010) (WFP/EB.A/2006/8/6), lequel requiert 69 732 tonnes de produits alimentaires pour un coût total de 32,2 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

16 juin 2006

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.A/29 **Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Somalie 10191.0**

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans le Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Somalie 10191.0" (WFP/EB.A/2006/7-A/3) et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

16 juin 2006

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.A/30 **Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Somalie 10191.1**

Le Conseil a approuvé l'IPSR Somalie 10191.1 "Aide alimentaire à des fins de secours et de protection des moyens de subsistance" (WFP/EB.A/2006/9).

16 juin 2006

RAPPORTS OPÉRATIONNELS

2006/EB.A/31 **Rapport d'activité sur le projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie**

Le Conseil a pris note du "Rapport d'activité sur le projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie" (WFP/EB.A/2006/10-A/Rev.1) et a autorisé le Directeur exécutif à poursuivre l'analyse du projet pilote en Éthiopie et la préparation d'un programme de travail et budget en vue d'une prolongation du premier projet pilote en Éthiopie pour une deuxième phase.

Le Conseil a demandé également au Directeur exécutif d'examiner la faisabilité d'un élargissement potentiel du portefeuille d'assurance-sécheresse à des stratégies de gestion des risques commercialement viables.

Le Conseil a prié le Secrétariat d'étudier quels seraient les partenaires et le cadre institutionnel les mieux appropriés pour la poursuite de ce travail.

Le Conseil a demandé qu'il soit organisé en septembre 2006 une consultation informelle sur les questions ci-dessus, dont les résultats serviraient de base à l'établissement d'un rapport qui sera présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2006.

À sa deuxième session ordinaire de 2006, le Conseil examinera les rapports sur l'avancement du projet pilote en Éthiopie, la possibilité d'entreprendre d'autres projets pilotes d'assurance-sécheresse, au cas par cas, sous réserve que des sources de financement aient été identifiées, et la question plus générale de savoir quels seraient les partenariats et le cadre institutionnel les plus appropriés pour ce travail. Ces questions devront faire l'objet d'un programme de travail et d'un budget pour 2007 qui devront être soumis à l'approbation du Conseil.

Le Secrétariat soumettra aux membres un rapport final sur le projet pilote actuellement en cours en Éthiopie à la première session ordinaire du Conseil de 2007 ou à sa deuxième session ordinaire de 2006, selon qu'il conviendra.

16 juin 2006

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2006/EB.A/32 **Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005**

À l'examen du "Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005" (WFP/EB.A/2006/13-A), le Conseil a pris note des pertes enregistrées par pays et par produit et des mesures correctives prises par le PAM, les gouvernements et les autres partenaires pour réduire au minimum les pertes après livraison. Il a incité le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les pertes, à demander aux gouvernements le remboursement des produits perdus par négligence et à continuer à présenter un rapport annuel au Conseil.

15 juin 2006

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2006/EB.A/33 **Résumé des travaux de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration**

Le Conseil a entériné le projet de "Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration", dont la version finale sera disponible sous la cote WFP/EB.1/2006/15.

16 juin 2006

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Désignation du Rapporteur*
3.
 - a) *Questions stratégiques actuelles et futures*
 - b) *Procédure de nomination du Directeur exécutif ou de reconduction de son mandat*
4. *Rapports annuels*
 - Rapport annuel sur les résultats de 2005
5. *Questions de politique générale*
 - a) Approche harmonisée des programmes de pays
 - b) Participation du PAM aux stratégies de réduction de la pauvreté
 - c) Rôle et application de l'analyse économique au PAM
 - d) Rapports sur le VIH/sida:
 - Cinq ans plus tard: le point sur les activités menées par le PAM contre le VIH/sida
 - Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la riposte au sida
 - e) L'évolution des sources de l'aide alimentaire—supprimé
 - f) Rapport d'activité sur l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants
 - g) Suite donnée par la direction à l'évaluation des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile
 - h) Suite donnée par la direction à l'évaluation thématique du ciblage
 - i) Note d'information sur l'achat de produits alimentaires par le PAM
6. *Ressources, questions financières et budgétaires*
 - a) Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2004–2005
 - b) Objectif de contributions au PAM (2007–2008)
 - c) Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects
 - d) Examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats: Rapport du Commissaire aux comptes
 - e) Rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
 - f) Rapport de l'Inspecteur général
 - g) Analyse des catégories de coûts du PAM
 - h) Rapport sur la situation de trésorerie du PAM

- i) Deuxième rapport intérimaire sur l'application des normes internationales de comptabilité
- j) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)
- k) Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007)

7. **Rapports d'évaluation**

- a) Rapports d'évaluation sur les activités du PAM au niveau des pays
 - Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays Bhoutan 10133.0 (2002–2007)
 - Rapport succinct de l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005
 - Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Somalie 10191.0
 - Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Yémen 10137.0 (2002-2007)
- b) Rapport succinct de l'évaluation sur l'examen des procédures de l'Organisation

Questions opérationnelles

8. **Projets de programmes de pays**

- Bangladesh 10410.0
- Tchad 10478.0
- Égypte 10450.0
- Éthiopie 10430.0
- Guinée 10453.0
- Mozambique 10446.0
- République-Unie de Tanzanie 10437.0
- Yémen 10435.0

9. **Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration**

- Somalie 10191.1

10. **Rapports opérationnels**

- a) Rapport d'activité sur le Projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie
- b) Rapport sur l'état d'avancement des négociations de la lettre d'entente concernant l'IPSR 10488.0 en République populaire démocratique de Corée

11. **Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005)**

- a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif
- b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif

- Bangladesh 10045.3
 - Guinée-Bissau 10148.2
 - Népal 10058.4
- c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif
- d) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier-31 décembre 2005)
12. ***Questions d'organisation et de procédure***
- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007
13. ***Questions d'administration et de gestion***
- a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005
 - b) Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)
 - c) Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité
14. ***Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration***
15. ***Questions diverses***
- Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM en Indonésie
16. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 6-9 novembre 2006

SECTION IV

Bureau du Conseil d'administration

Président:	S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan)
Vice-Président:	S.E. M. Ewald Wermuth (Pays-Bas)
Membre:	M. Emile Essema (République du Congo)
Membre:	S.E. M. Alfredo Néstor Puig Pino (Cuba)
Membre:	M. Alexander A. Titarenko (Fédération de Russie)
Rapporteur:	S.E. Mme Bojana Hocevar (Slovénie)

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2006/16
9 novembre 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	38
Désignation du Rapporteur	38
INTRODUCTION LIMINAIRE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	
2006/EB.2/1 Introduction liminaire du Directeur exécutif	38
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2006/EB.2/2 Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Cadre d'action général	38
2006/EB.2/3 Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: deuxième rapport intérimaire sur le plan d'exécution	39
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2006/EB.2/4 Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public	39
2006/EB.2/5 Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005	40
2006/EB.2/6 Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007	40
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST	
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2006/EB.2/7 Programme de pays—Tchad 10478.0 (2007–2010)	40
2006/EB.2/8 Programme de pays—Guinée 10453.0 (2007–2011)	41
2006/EB.2/9 Projet de programme de pays—Sénégal 10451.0 (2007–2011)	41
RAPPORTS OPÉRATIONNELS	
2006/EB.2/10 Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005	41
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE	
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2006/EB.2/11 Programme de pays—Éthiopie 10430.0 (2007–2011)	41
2006/EB.2/12 Programme de pays—République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007-2010)	41
2006/EB.2/13 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Burundi 10528.0	42
2006/EB.2/14 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—République-Unie de Tanzanie 10529.0	42
RAPPORTS OPÉRATIONNELS	
2006/EB.2/15 Projet d'assurance-sécheresse en Éthiopie: mise à jour et plan de travail relatif à la gestion des risques météorologiques pour 2007	42

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/16	Programme de pays—Mozambique 10446.0 (2007-2009)	42
2006/EB.2/17	Projet de programme de pays—Zambie (2007-2010)	43
2006/EB.2/18	Augmentation budgétaire pour l'IPSR—Afrique australe 10310.0	43

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/19	Programme de pays—Bangladesh 10410.0 (2007-2010)	43
2006/EB.2/20	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Myanmar 10066.3	43

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/21	Programme de pays—Égypte 10450.0 (2007-2011)	43
2006/EB.2/22	Programme de pays—Yémen 10435.0 (2007-2011)	44

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.2/23	Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Tadjikistan 10231.0	44
--------------	--	----

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.2/24	Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Amérique centrale 10212.0	44
--------------	--	----

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2006/EB.2/25	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008	44
--------------	--	----

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2006/EB.2/26	Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif	45
2006/EB.2/27	Examen approfondi des ressources humaines	45

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2006/EB.2/28	Résumé des travaux de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration	45
--------------	---	----

QUESTIONS DIVERSES

2006/EB.2/29	Lettre de nomination du Commissaire aux comptes	46
--------------	---	----

Annex	Ordre du jour	47
-------	---------------	----

DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que présenté (annexe).

6 novembre 2006

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé S.E. Mme Bojana Hocevar (Liste E, Slovénie) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2006.

6 novembre 2006

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

INTRODUCTION LIMINAIRE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

2006/EB.2/1 Introduction liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

6 novembre 2006

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2006/EB.2/2 Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Cadre d'action général

Ayant examiné le document intitulé "Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Cadre d'action général"

(WFP/EB.2/2006/4-A), le Conseil

- a) a accueilli favorablement l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants ainsi que les progrès réalisés concernant le Cadre d'action général élaboré à cette fin;
- b) a reconnu la contribution que cette Initiative pouvait apporter à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement ainsi que du rôle de catalyseur que pourraient jouer le PAM et l'UNICEF, dans le cadre de leur mandat respectif et en vertu de leur Mémorandum d'accord, pour mobiliser les partenariats mondiaux qui sont indispensables pour mettre un terme à la faim chez l'enfant;
- c) a noté que l'Initiative est axée sur les 350 à 400 millions d'enfants qui ont faim dans le monde en développement, et en particulier les enfants de moins de 5 ans qui souffrent de dénutrition, dont le nombre est estimé à 146 millions;
- d) a encouragé le PAM, conjointement avec l'UNICEF, à diriger efficacement l'Initiative en mobilisant une large gamme de partenaires pour appuyer les efforts nationaux déployés dans ce domaine critique, dans le but:
 - i) de susciter une prise de conscience accrue de la faim et de la dénutrition chez les enfants et de faire mieux comprendre les solutions potentielles;
 - ii) de renforcer les politiques et programmes nationaux;
 - iii) d'accroître les capacités des pays de mener une action communautaire directe; et
 - iv) d'améliorer l'efficacité des mesures prises dans le monde pour réduire la faim et la dénutrition chez les enfants et de renforcer l'obligation redditionnelle à cet égard;
- e) a prié le PAM, conjointement avec l'UNICEF, de présenter périodiquement des informations et des analyses sur l'avancement de l'Initiative, y compris en ce qui concerne les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les possibilités existantes et les enseignements retirés; et
- f) a demandé au Secrétariat de lui fournir, à sa prochaine session de février 2007 un document qui:
 - i) autorise le PAM à participer à la révision du Cadre d'action général; et
 - ii) approuve une définition du rôle du PAM dans le programme de travail pour 2007 et 2008 et un budget estimatif afférent à la participation du PAM au programme de travail.

De plus, le Secrétariat présentera à la session pour examen:

- iii) la situation en ce qui concerne le Groupe des partenaires;
- iv) les grandes étapes pour 2007 et 2008 et le calendrier correspondant pour arrêter le programme de travail et définir les attributions du Groupe de partenaires; et
- v) un projet de programme de travail pour l'Initiative, y compris un projet de mandat pour le Groupe de partenaires, le Comité directeur et le secrétariat de l'Initiative.

9 novembre 2006



2006/EB.2/3

Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: deuxième rapport intérimaire sur le plan d'exécution

Le Conseil a pris note du document intitulé "Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: deuxième rapport intérimaire sur le plan d'exécution" (WFP/EB.2/2006/4-B/Rev.1).

6 novembre 2006

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2006/EB.2/4

Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public

Le Conseil

- i) a approuvé les modifications du Statut présentées à l'annexe I, à compter du 1er janvier 2008, et a recommandé leur approbation par les organes désignés des Nations Unies, du Conseil économique et social et de la FAO;
- ii) a approuvé, suite à l'approbation des modifications du Statut indiquées à l'alinéa i) ci-dessus, les modifications du Règlement général présentées à l'annexe II, à compter du 1er janvier 2008, et les a soumises pour information au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO;
- iii) a approuvé, suite à l'approbation des modifications du Statut indiquées à l'alinéa i) ci-dessus, les modifications proposées du Règlement financier figurant à l'annexe III, à compter du 1er janvier 2008;
- iv) a pris note de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'adoption des normes comptables internationales du secteur public; et
- v) a pris note également des mesures prises par le système des Nations Unies et le PAM en vue de l'application des normes comptables internationales du secteur public.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2006/6 (A,D,E,F,G,H,I/2)) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2006/6 (A,D,E,F,G,H,I/3)).

7 novembre 2006

2006/EB.2/5

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005" (WFP/EB.2/2006/5-D/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2006/6 (A,D,E,F,G,H,I/2)) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2006/6 (A,D,E,F,G,H,I/3)).

7 novembre 2006

2006/EB.2/6

Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007

Le Conseil a pris note du document intitulé "Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007" (WFP/EB.2/2006/5-E/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2006/6 (A,D,E,F,G,H,I/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2006/6 (A,D,E,F,G,H,I/3).

7 novembre 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/7 Programme de pays—Tchad 10478.0 (2007–2010)

Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays Tchad 10478.0 (2007–2010) (WFP/EB.2/2006/8/3), qui représente un volume total de 31 217 tonnes de produits alimentaires et un montant de 24 483 133 dollars É.-U., soit l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.

7 novembre 2006

2006/EB.2/8 Programme de pays—Guinée 10453.0 (2007–2011)

Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays Guinée 10453.0 (2007–2011) (WFP/EB.2/2006/8/7), lequel requiert 26 128 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 17,7 millions de dollars É.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

7 novembre 2006

2006/EB.2/9 Projet de programme de pays—Sénégal 10451.0 (2007–2011)

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays 10451.0 (2007–2011) proposé pour le Sénégal (WFP/EB.2/2006/7/1), lequel requiert 27 828 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 16 057 377 dollars É.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

7 novembre 2006

RAPPORTS OPÉRATIONNELS

2006/EB.2/10 Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005" (WFP/EB.2/2006/10/2).

7 novembre 2006



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/11 Programme de pays—Éthiopie 10430.0 (2007–2011)

Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays Éthiopie 10430.0 (2007-2011) (WFP/EB.2/2006/8/8), lequel requiert 230 000 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 108,2 millions de dollars É.-U. couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

7 novembre 2006

2006/EB.2/12 Programme de pays—République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007-2010)

Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007–2010) (WFP/EB.2/2006/8/2), lequel requiert 69 732 tonnes de produits alimentaires pour un coût total de 32,2 millions de dollars É.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

7 novembre 2006

2006/EB.2/13 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Burundi 10528.0

Le Conseil a approuvé l'IPSR Burundi 10528.0 "Aide à la stabilisation et au redressement du Burundi: protéger et créer des moyens de subsistance tout en améliorant l'état nutritionnel des plus vulnérables" (WFP/EB.2/2006/9-A/1).

7 novembre 2006

2006/EB.2/14 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—République-Unie de Tanzanie 10529.0

Le Conseil a approuvé l'IPSR 10529.0 établie pour la Tanzanie "Aide en faveur des réfugiés vivant dans des camps et des ménages vulnérables de la population d'accueil dans le nord-ouest de la Tanzanie" (WFP/EB.2/2006/9-A/3 + Corr.1).

7 novembre 2006

RAPPORTS OPÉRATIONNELS

2006/EB.2/15 Projet d'assurance-sécheresse en Éthiopie: mise à jour et plan de travail relatif à la gestion des risques météorologiques pour 2007

Le Conseil i) a pris note de la poursuite de la mise en oeuvre de la phase I du projet d'assurance-sécheresse en Éthiopie et attendait avec intérêt le rapport final sur le projet, qui doit lui être présenté à sa première session ordinaire de 2007; et ii) a autorisé le Secrétariat à établir un budget et un plan de travail pour une étude de la phase II qui seraient présentés aux donateurs pour examen.

À condition que le projet proposé puisse être financé, le Secrétariat entreprendrait toutes les étapes indiquées au paragraphe 14 du document WFP/EB.2/2006/10/1. Le Secrétariat aborderait en temps voulu toutes les autres questions soulevées par le Conseil au cours de sa deuxième session ordinaire de 2006 pour que ce dernier puisse se faire une opinion avant sa deuxième session ordinaire de 2007. Le Secrétariat devrait notamment procéder à une évaluation de l'institution hôte, nationale ou multilatérale, y compris de ses attributions financières et organisationnelles, pour parvenir à une recommandation finale sur cette institution.

9 novembre 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/16 Programme de pays—Mozambique 10446.0 (2007-2009)

Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays pour le Mozambique 10446.0 (2007-2009) (WFP/EB.2/2006/8/6), qui représente un volume total de 66 684 tonnes de produits alimentaires et un montant de 41,9 millions de dollars É.-U., soit l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.

8 novembre 2006

2006/EB.2/17 Projet de programme de pays—Zambie (2007-2010)

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays 10447.0 (2007-2010) proposé pour la Zambie (WFP/EB.2/2006/7/2), lequel requiert 52 201 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 28,9 millions de dollars É.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

8 novembre 2006

2006/EB.2/18 Augmentation budgétaire pour l'IPSR—Afrique australe 10310.0

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour l'IPSR Afrique australe 10310.0 "Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du sida" (WFP/EB.2/2006/9-B), afin que l'aide au Zimbabwe soit maintenue jusqu'en décembre 2007.

8 novembre 2006



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/19 Programme de pays—Bangladesh 10410.0 (2007-2010)

Le Conseil a approuvé, selon une procédure d'approbation tacite, le programme de pays Bangladesh 10410.0 (2007–2010) (WFP/EB.2/2006/8/1) dont les ressources alimentaires ordinaires de développement s'élèvent à 263 650 tonnes de produits pour un coût de 101,6 millions de dollars É.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Le Conseil a autorisé le PAM à obtenir des contributions supplémentaires d'autres sources à hauteur de 207,6 millions de dollars É.-U. sur quatre ans pour répondre aux besoins de 5,4 millions de bénéficiaires.

9 novembre 2006

2006/EB.2/20 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Myanmar 10066.3

Le Conseil a approuvé l'IPSR Myanmar 10066.3 "Aide en faveur des familles vulnérables" (WFP/EB.2/2006/9-A/2).

9 novembre 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2006/EB.2/21 Programme de pays—Égypte 10450.0 (2007-2011)

Le Conseil a approuvé, selon une procédure d'approbation tacite, le programme de pays Égypte 10450.0 (2007–2011) intitulé "Favoriser la constitution de moyens de subsistance, la nutrition et la sécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2006/8/4), qui représente un volume total de 20 904 tonnes de produits alimentaires et un montant de 6,8 millions de dollars É.-U., soit l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.

Le Conseil a entériné également la stratégie du PAM consistant à élargir le programme de pays pour atteindre un montant total de 44,1 millions de dollars É.-U., compte tenu de l'action de réforme engagée par le Gouvernement égyptien et de l'urgente nécessité d'améliorer les interventions gouvernementales appuyées par une aide alimentaire en faveur du développement.

8 novembre 2006

2006/EB.2/22 Programme de pays—Yémen 10435.0 (2007-2011)

Le Conseil a approuvé, selon une procédure d'approbation tacite, le programme de pays pour le Yémen 10435.0 (2007–2011) (WFP/EB.2/2006/8/5), qui représente un volume total de 96 256 tonnes de produits alimentaires et un montant de 40,5 millions de dollars É.-U., soit l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.

8 novembre 2006

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.2/23 Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Tadjikistan 10231.0

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans le "Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Tadjikistan 10231.0" (WFP/EB.2/2006/6-B) et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

8 novembre 2006

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2006/EB.2/24 Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Amérique centrale 10212.0

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans le "Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Amérique centrale 10212.0" (WFP/EB.2/2006/6-A) et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

8 novembre 2006

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2006/EB.2/25 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007–2008

Le Conseil a approuvé le "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007–2008" (WFP/EB.2/2006/12) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

8 novembre 2006

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2006/EB.2/26 Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif

Le Conseil

- i) a pris note des informations relatives aux IPSR et aux augmentations budgétaires y afférentes approuvées par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs accrus qui lui ont été délégués à la troisième session ordinaire de 2004;
- ii) a pris note des informations concernant les augmentations budgétaires pour des programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs accrus qui lui ont été délégués à la deuxième session ordinaire de 2005;
- iii) a approuvé le maintien des pouvoirs délégués pour deux années supplémentaires jusqu'à la deuxième session ordinaire de 2008;
- iv) a souligné de nouveau que le mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des augmentations budgétaires y afférentes devait être utilisé comme indiqué dans la décision 2004/EB.3/33;
- v) a demandé au Secrétariat de le tenir informé deux fois par an de l'usage de la délégation des pouvoirs au Directeur exécutif, comme indiqué à l'annexe I;
- vi) a approuvé la modification de l'Appendice du Règlement général figurant à l'annexe I; et
- vii) a demandé au Secrétariat de réexaminer les pouvoirs ainsi délégués, après deux années supplémentaires de mise en oeuvre, et de lui faire rapport à sa deuxième session ordinaire en 2008.

8 novembre 2006

2006/EB.2/27 Examen approfondi des ressources humaines

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document WFP/EB.2/2006/13-B et a demandé au Secrétariat de lui présenter un rapport complet sur la politique du PAM en matière de ressources humaines dans le courant de l'année 2007.

8 novembre 2006

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2006/EB.2/28 Résumé des travaux de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration

Le Conseil a entériné le projet de "Résumé des travaux de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration", dont la version finale sera disponible sous la cote WFP/EB.A/2006/17.

9 novembre 2006

QUESTIONS DIVERSES

2006/EB.2/29 **Lettre de nomination du Commissaire aux comptes**

Prenant note des explications données par le Président, le Conseil a approuvé le montant des nouveaux honoraires proposés par le Commissaire aux comptes pour 2006–2009, que le Secrétariat considérait raisonnables et justifiés, et a autorisé le Président du Conseil à signer en son nom la lettre de nomination du NAO.

9 novembre 2006

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Désignation du Rapporteur*
3. *Introduction liminaire du Directeur exécutif*
4. *Questions de politique générale*
 - a) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Cadre d'action général (pour examen)
 - b) Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: deuxième rapport intérimaire sur le plan d'exécution (pour information)
 - c) Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (pour information)
 - d) Rapport sur les partenariats stratégiques du PAM en matière d'analyse économique (pour information)
 - e) Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (pour information)
 - f) Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays (pour information)
5. *Ressources, questions financières et budgétaires*
 - a) Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (pour approbation)
 - b) Procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes (pour approbation)–supprimé
 - c) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie (pour examen)–supprimé
 - d) Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005 (pour examen)
 - e) Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007 (pour information)
 - f) Rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement (pour information)
 - g) Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (pour information)
 - c) Progrès de l'application du Nouveau Modèle opératoire (pour information)
 - d) Rapport sur les changements apportés aux politiques d'investissement du PAM (pour information)
6. *Rapports d'évaluation*
 - a) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Amérique centrale 10212.0 (pour examen)
 - b) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Tadjikistan 10231.0 (pour examen)
 - c) Rapport de synthèse de l'évaluation des opérations ayant suivi le tsunami (pour information)
 - d) Note d'information sur l'évaluation conjointe en temps réel de l'application du système d'action groupée du Comité permanent interorganisations à l'opération menée à la suite du tremblement de terre en Asie du Sud (pour information)

Questions opérationnelles

7. **Projets de programmes de pays** (pour examen)
 - Sénégal 10451.0 (2007–2011)
 - Zambie 10447.0 (2007–2010)
8. **Programmes de pays** (pour approbation)
 - Bangladesh 10410.0 (2007–2010)
 - Tchad 10478.0 (2007–2010)
 - Égypte 10450.0 (2007–2011)
 - Éthiopie 10430.0 (2007–2011)
 - Guinée 10453.0 (2007–2011)
 - Mozambique 10466.0 (2007–2009)
 - République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007–2010)
 - Yémen 10435.0 (2007–2011)
9. **Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation** (pour approbation)
 - a) Interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)
 - Burundi 10528.0
 - Myanmar 10066.3
 - République-Unie de Tanzanie 10529.0
 - b) Augmentations budgétaires pour des IPSR
 - Région Afrique australe 10310.0
10. **Rapports opérationnels**
 - Projet d'assurance-sécheresse en Éthiopie: mise à jour et plan de travail relatif à la gestion des risques météorologiques pour 2007 (pour approbation)
 - Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005 (pour information)
11. **Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2006)** (pour information)
 - a) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif
 - b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif
 - Azerbaïdjan 10168.1
 - Madagascar 10442.0
 - Mali 10452.0
 - Niger 10509.0
 - c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif
 - d) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO
12. **Questions d'organisation et de procédure**

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 (pour approbation)
- 13. ***Questions d'administration et de gestion***
 - a) Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif (pour approbation)
 - b) Examen approfondi des ressources humaines (pour information)
- 14. ***Résumé des travaux de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration***
- 15. ***Questions diverses***
 - Rapport sur le voyage d'étude en Indonésie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (pour information)
- 16. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

